

ENQUÊTE

MIEUX
CONNAÎTRE LES CLUBS
DE TRIATHLON



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON



MINISTÈRE
DES SPORTS

AVRIL 2019

AVANT-PROPOS

OBSERVER ET ANALYSER : UNE ETAPE POUR SE DEVELOPPER

La Fédération française de triathlon (F.F.TRI.) fête cette année ses 30 ans et fait partie d'une des plus jeunes fédérations sportives délégataires du ministère des sports. Trente années qui lui ont permis de se développer progressivement mais rapidement, comme en atteste l'accroissement du nombre de clubs et de licenciés depuis 15 ans. Au cours de cette période la F.F.TRI. a notamment structuré l'offre de formation des éducateurs sportifs afin de qualifier puis de professionnaliser l'encadrement de la discipline. Actuellement, la F.F.TRI. et ses organes déconcentrés sont les principaux organismes de formation à proposer des cursus permettant de certifier les éducateurs bénévoles et de délivrer des prérogatives d'encadrement aux éducateurs professionnels. Cela fait de la Fédération dans son ensemble un acteur majeur de la formation des éducateurs et de la professionnalisation des structures associatives.

Fort de ce constat, le conseil d'administration de la F.F.TRI. a adopté en 2015 un plan d'action spécifique sur la professionnalisation des structures fédérales. Décliné en quatre axes opérationnels, ce plan permit, avec le soutien du ministère des sports et du pôle ressources national des sports de nature, de réaliser une enquête métier auprès des éducateurs sportifs travaillant dans le triathlon, au sein et hors du secteur fédéral. Les résultats de cette étude publiée en mars 2017 montrent notamment que 84 % des professionnels exercent dans un club affilié à la Fédération française de triathlon. Contrairement à d'autres activités sportives comme le ski et l'équitation, la professionnalisation des éducateurs sportifs en triathlon est donc essentiellement impulsée au sein des clubs et des ligues régionales de la Fédération.

Cette première enquête auprès des professionnels nous a permis de dégager des perspectives d'actions nécessaires à la professionnalisation de la filière. Parmi les préconisations évoquées, il a été proposé de conduire une enquête auprès des clubs de la Fédération. Questionner les principaux et les potentiels employeurs des professionnels et observer leur fonctionnement nous semblaient être une étape indispensable à un accompagnement efficace de la professionnalisation de la filière. En ce sens, il convient de mettre en relation directe la question de la formation avec la mise en oeuvre des projets associatifs.

Nous avons donc décidé de conduire une enquête auprès des clubs à la fin du printemps 2018 pour répondre aux objectifs suivants :

- réaliser un état des lieux des offres sportives mises en place par les clubs, miroir de leur projet associatif ;
- mieux appréhender, et de manière singulière, leurs besoins et leurs attentes dans le domaine de l'encadrement des pratiques sportives qu'ils proposent ;
- identifier les caractéristiques des structures professionnalisées ainsi que les freins et les opportunités permettant de développer l'emploi.

L'analyse des résultats va nous permettre d'adapter le cadre d'emploi, les conditions d'exercice et les parcours de formation aux principes de réalité (fonctionnement et système d'organisation interne) des associations affiliées à la F.F.TRI.. Ces éléments diagnostics vont nous conduire in fine à mener une réflexion relative à l'offre de formation existante.

En effet, le diagnostic réalisé auprès de l'ensemble des clubs de triathlon, professionnalisés ou non, s'avère être aussi une formidable opportunité de dresser un état des lieux de l'offre sportive et de son encadrement, proposée actuellement dans nos structures. Une façon d'évaluer les effets de ces trente premières années de développement avant d'impulser de futures actions cohérentes qui répondent aux enjeux actuels de développement des pratiques sportives. C'est une condition pour que la Fédération puisse continuer d'accompagner efficacement les clubs dans leur développement et offrir aux licenciés un accueil et une offre sportive de qualité en triathlon.

Je souhaite remercier le ministère des sports pour son soutien, les clubs pour leur forte implication et l'attention toute particulière qu'ils ont portée à ce projet ainsi que tous les acteurs fédéraux qui ont contribué à la réussite de cette étude.

Benjamin Maze, Directeur Technique National de la Fédération Française de Triathlon

SOMMAIRE

- 01 APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE P.4
- 02 PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES CLUBS P.10
Synthèse p.23
- 03 L'OFFRE SPORTIVE DES CLUBS P.24
Synthèse p.35
- 04 L'ENCADREMENT DE L'OFFRE SPORTIVE P.36
Synthèse p.49
- 05 L'EMPLOI DANS LES CLUBS P.50
Synthèse p.56
- 06 CONCLUSION ET PERSPECTIVES P.58
- 07 GLOSSAIRE



FEDERATION FRANÇAISE DE TRIATHLON

01

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

Part. de avec Louis?

~~SVL 400 + 100 x 200 + 200 x 300~~

200 v/ Plats/Bath + 2 x 75 N/200

3 (50 educ + 150 BN + 50 Bath pros)

8 x 50 = 25 pros 75 BN

8 x 50 = 50 educ 130 BN

1 = 48 N/130 BN

8 x 50 (educ 130 BN)

4 x 100 SVL + 2 x 150 SVL + 400 SVL + 200 Scy

400 SVL + 300 SVL + 2 x 200 SVL + 200 S

4 x 200 = 2 PPE } Ampli + HypoLight

200 Scy

1200 + 417 200 (pro)

1100 + 417 200 (pro)



Quels clubs ont été interrogés ?

Le comité de pilotage de l'étude a choisi d'interroger tous les clubs affiliés à la F.F.TRI. à la date du 01/04/2018, ayant été créés avant le 01/09/2017 et possédant au moins un licencié au cours de la saison 2017. En appliquant ces 3 filtres dans la base de données fédérale nous avons ainsi recensé 819 clubs à questionner

dans le cadre de cette enquête. Ces 819 clubs correspondent à la **population mère**. Ils totalisent en leur sein 51 529 licenciés en 2017.

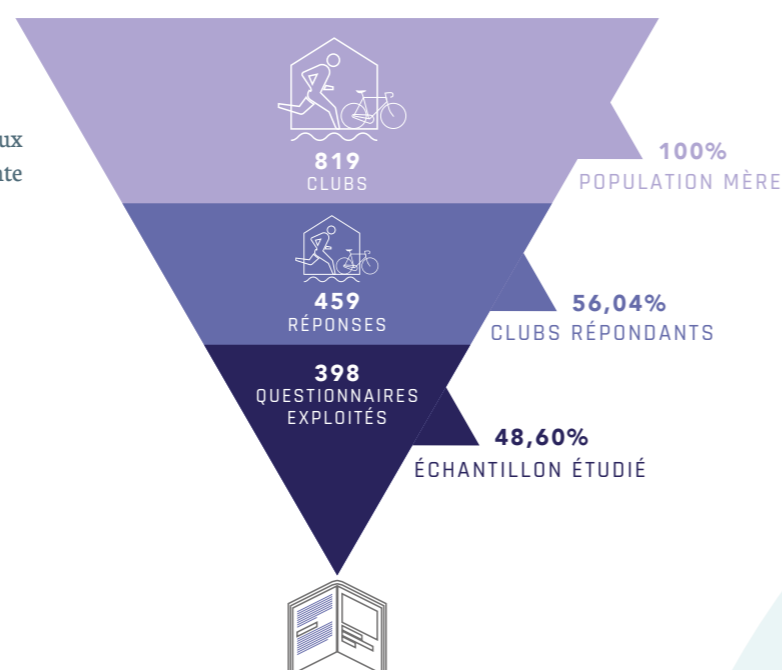
Comment et quand ont été interrogés les clubs ?

Chaque club a été contacté par courriel dans lequel se trouvait un lien permettant de répondre aux questions directement en ligne sur le logiciel Sphinx. Le déploie-

ment du questionnaire s'est fait du 19 juin au 19 juillet 2018 avec notamment une phase de relances téléphoniques qui a suivi le déploiement par mail.

Quels clubs ont répondu ?

459 clubs ont répondu totalement ou partiellement aux questions posées dans cette enquête. Cela représente 56,0 % des clubs de la « population mère ».



Combien de questionnaires ont été exploités ?

398 questionnaires ont pu être exploités lors du traitement des résultats. 61 questionnaires n'ont donc pas été traités en raison de réponses partielles. Ces 398 clubs dont les réponses ont été prises en compte lors

du traitement statistique de cette enquête forment l'**échantillon étudié**. Cet échantillon représente 48,6 % des clubs de la population mère.

L'échantillon de réponses est-il représentatif de la population mère ?

Cet échantillon a été formé de manière aléatoire sur la simple décision d'un club de participer ou non à l'enquête. Il était donc indispensable de vérifier que les 398 clubs ayant participé à cette enquête et dont les réponses ont été étudiées, soient représentatifs des 819 clubs de la population mère. Cette représentativité a été mesurée au filtre de 5 indicateurs qui étaient mesurables dans la population mère :

- la localisation régionale,
- le nombre de licenciés,
- le type de licenciés,
- le niveau de structuration au travers du label Ecole de triathlon,
- le niveau sportif au travers de la participation aux

championnats de France des clubs. Cette vérification a permis de constater que l'échantillon de réponses était représentatif de la population mère et qu'il ne s'avérait pas nécessaire d'établir un redressement statistique des réponses recueillies.

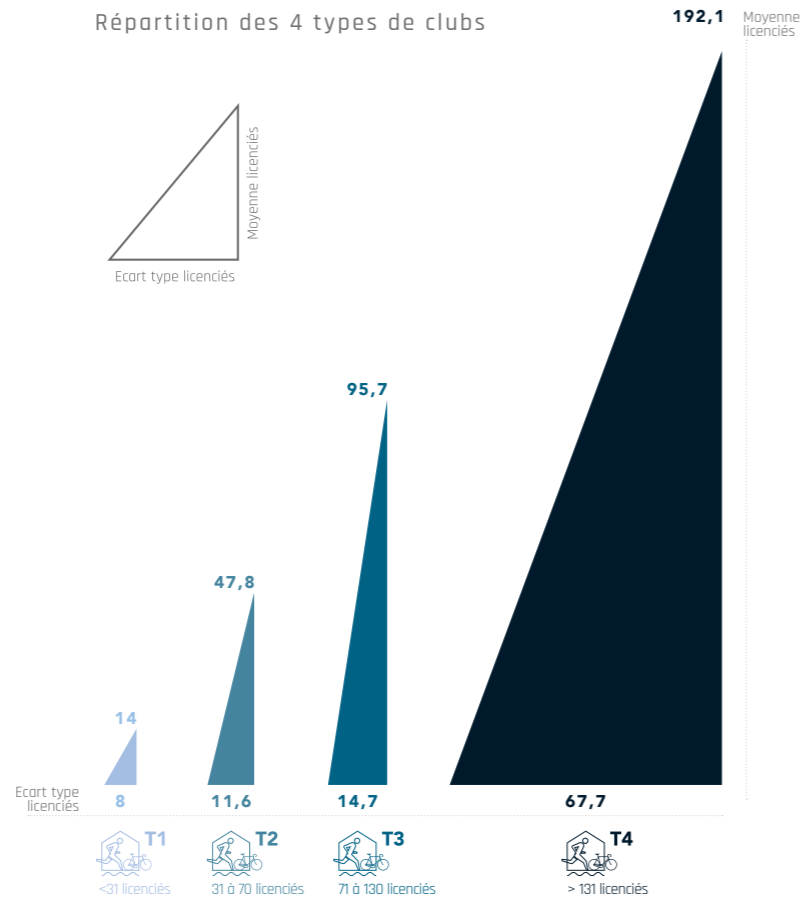
Un « club type » ou différentes typologies de clubs ?

En analysant les caractéristiques de l'ensemble des clubs de la population mère, le comité de pilotage a constaté une très grande dispersion du nombre de licenciés dans chaque club.

- Les 819 possèdent les statistiques suivantes :
- Moyenne du nombre de licenciés par club : 62,9
 - Ecart type du nombre de licenciés : 64,3
 - Effectif du plus petit club : 1 licencié
 - Effectif du plus grand club : 519 licenciés

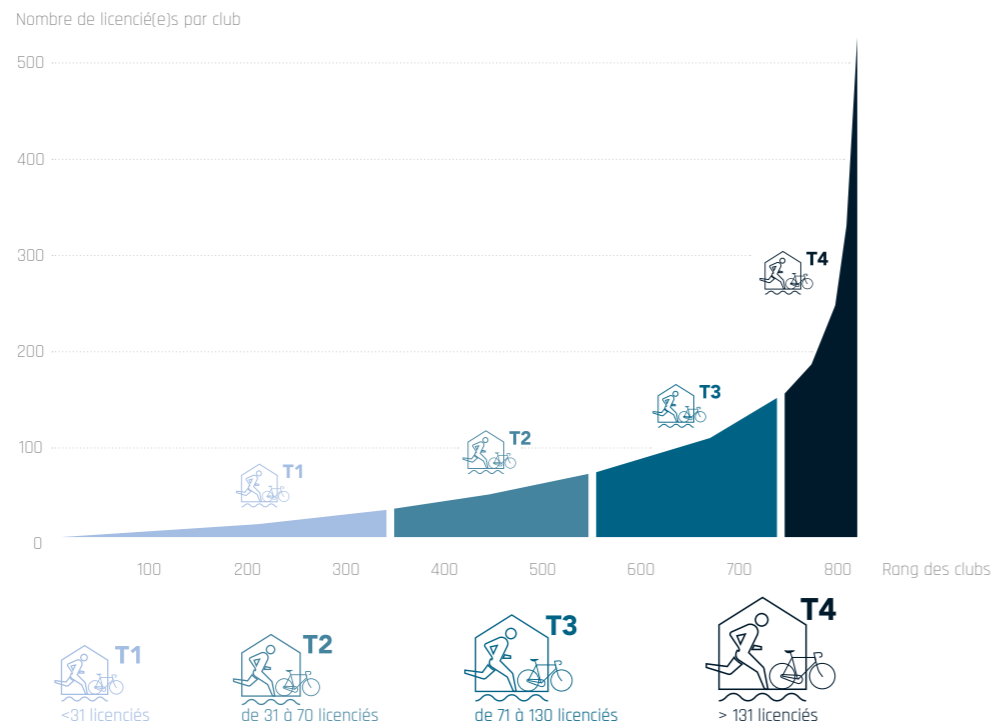
Fort de ce constat il a été décidé de constituer 4 types de clubs sur la base du nombre de licenciés et de présenter les résultats de cette enquête au regard de ces types de clubs. Il était admis de tous que certaines problématiques rencontrées pour un club de 10 licenciés étaient différentes de celles d'un club de 200 licenciés.

Répartition des 4 types de clubs



Note de lecture : La moyenne de licenciés des clubs de type 1 est de 14,0 avec un écart type de 8 alors que la moyenne de licenciés des clubs de type 4 est de 192,1 avec un écart type de 67,7.

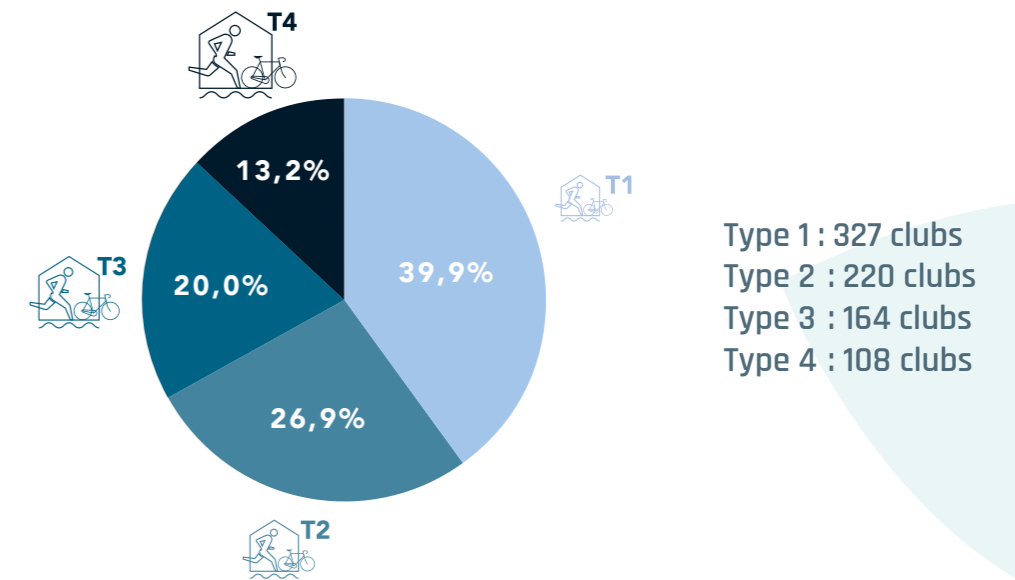
Rang des clubs par ordre croissant en fonction du nombre de licenciés



Note de lecture : Le rang des clubs suit une croissance exponentielle : plus de 300 clubs ont moins de 31 licenciés (Type 1) alors qu'une centaine de clubs dépasse les 131 licenciés (Type 4).

Au sein de la F.F.TRI, la répartition entre les 4 types de clubs n'est pas équivalente. Il y a une large majorité de clubs de types 1 et 2 (67 %).

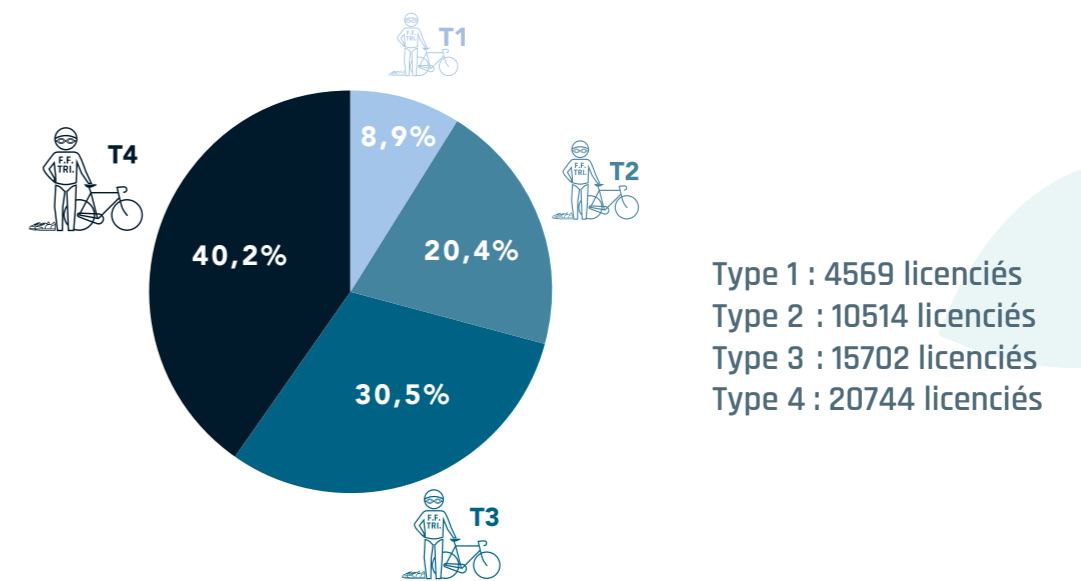
Répartition des clubs F.F.TRI. par type



Type 1 : 327 clubs
Type 2 : 220 clubs
Type 3 : 164 clubs
Type 4 : 108 clubs

Néanmoins les licenciés de la fédération sont présents en très large majorité (71%) dans les clubs de types 3 et 4.

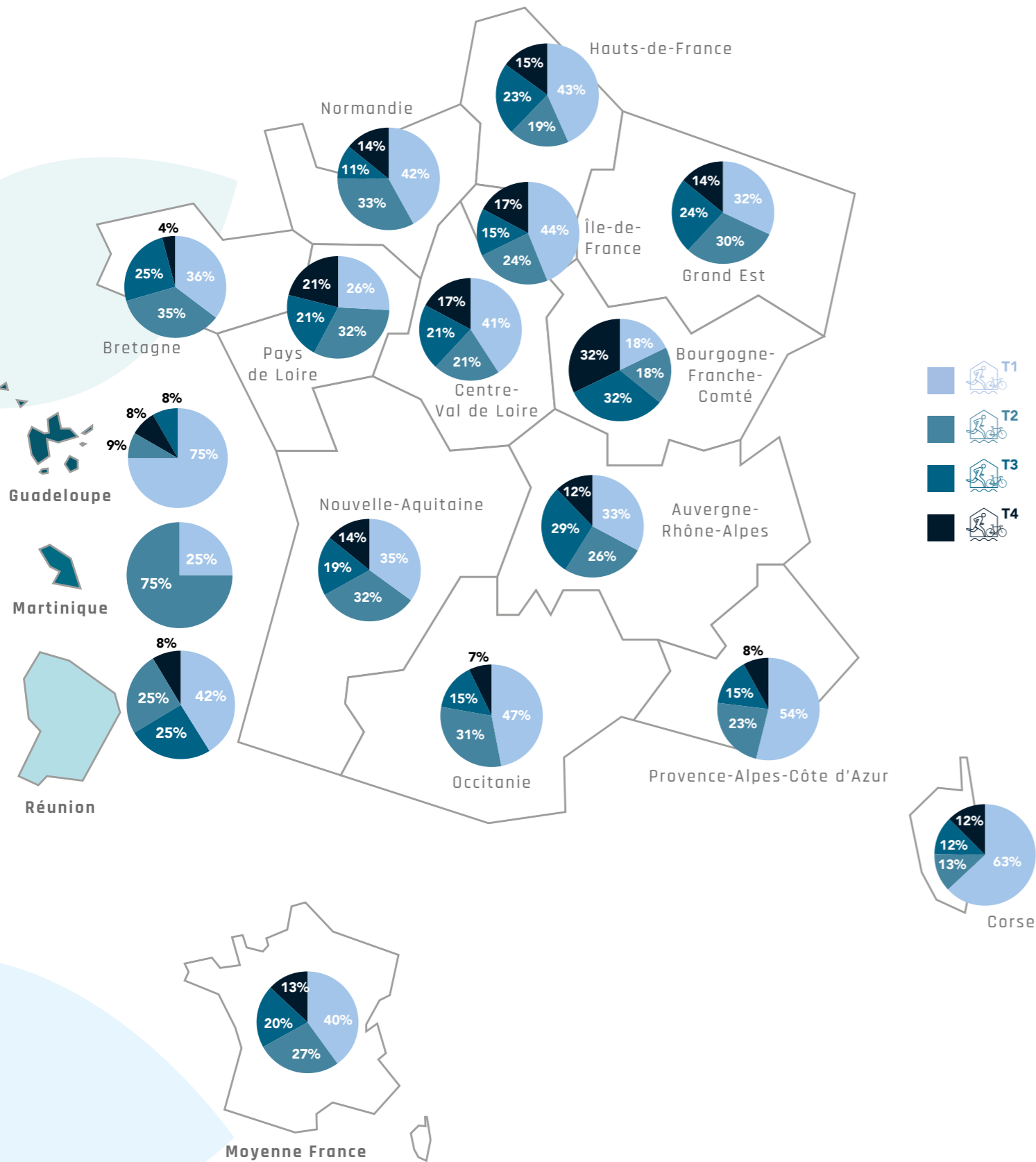
% de licenciés F.F.TRI. par type de club



Type 1 : 4569 licenciés
Type 2 : 10514 licenciés
Type 3 : 15702 licenciés
Type 4 : 20744 licenciés



Répartition des types de clubs par ligue régionale



La localisation

A la lecture de cette carte nous constatons qu'il existe des disparités entre les régions et que toutes ne présentent pas une répartition des types de clubs identique à la moyenne nationale. Certaines régions comme la Corse, PACA ou encore l'Occitanie recensent davantage de clubs de type 1 alors que d'autres comme la Bourgogne-Franche-Comté ou les Pays de la Loire

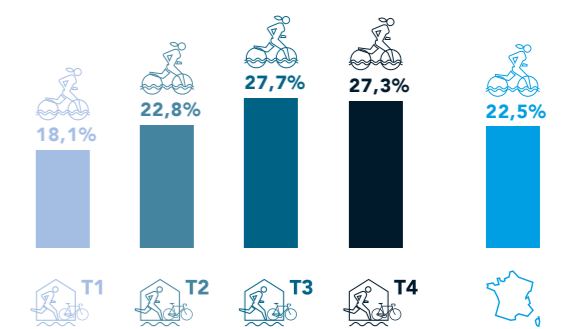
concentrent davantage de clubs de type 4 que la moyenne nationale. Cela peut s'expliquer en partie par la démographie régionale de ces territoires et la présence ou non de bassins de vie suffisamment importants permettant aux clubs de se structurer et d'accueillir davantage de licenciés.

Les publics accueillis

Licenciées femmes

Le taux de féminisation par club progresse du type 1 au type 3. Ce dernier se stabilise ensuite : les types 3 et 4 ont un taux identique. En comparaison, le taux de féminisation moyen par club est de 22,5% (moyenne des taux de féminisation des 819 clubs).

Taux de féminisation par type de club

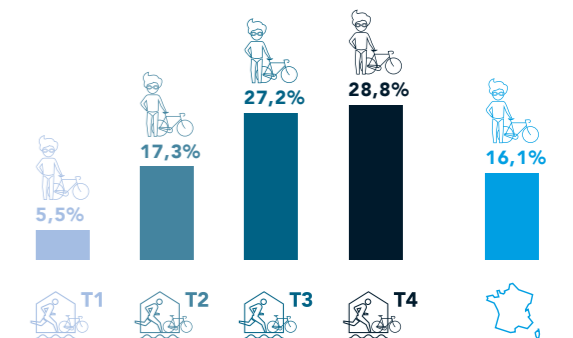


Note d'information : le « taux de féminisation par club » (nombre de licences « femme » du club divisé par le nombre total de licences du club) est différent du « taux de féminisation fédéral » (nombre de licences « femme » divisé par le nombre total de licences F.F.TRI.). Celui-ci est de 25,8%.

Licenciés jeunes

Le taux de licenciés jeunes par club progresse du type 1 au type 3. Ce dernier se stabilise ensuite : les types 3 et 4 ont un taux très semblable. En comparaison, le taux de licenciés jeunes moyen par club est de 16,1%.

Taux de jeunes (≤19 ans) par type de club

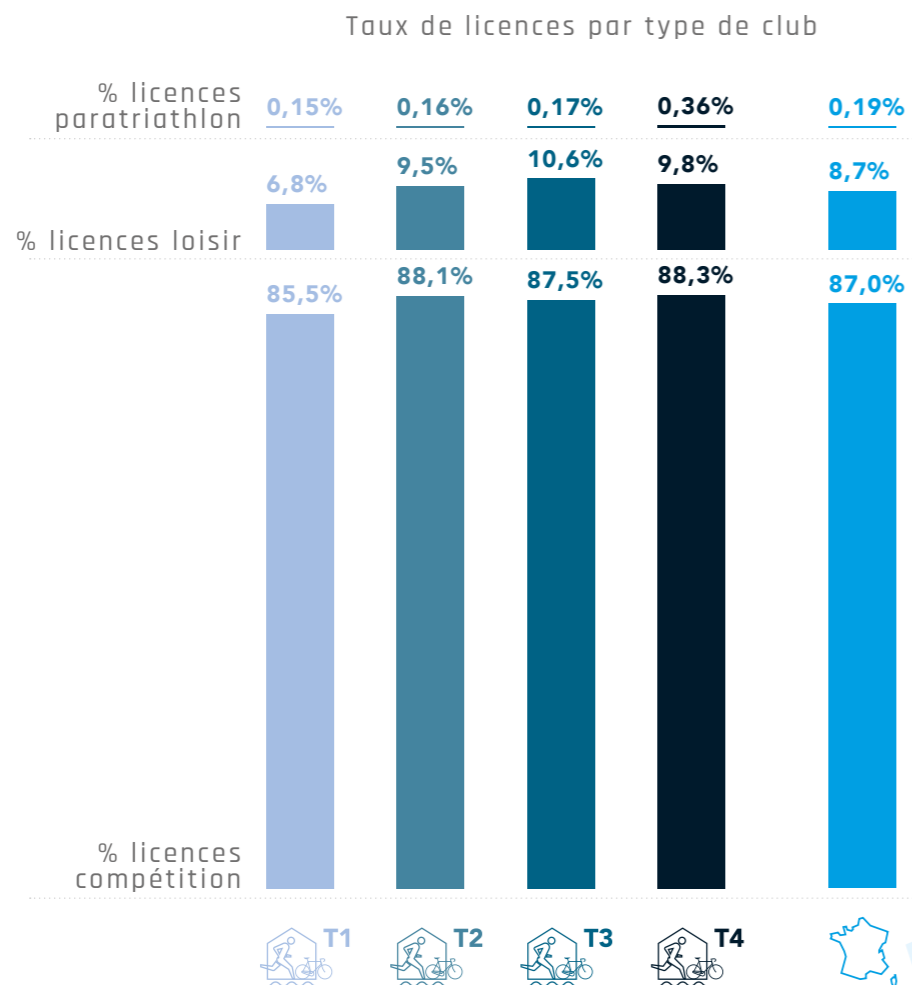


Note d'information : le « taux de jeunes par club » (nombre de licences « jeune » du club divisé par le nombre total de licences du club) est différent du « taux de jeunes fédéral » (nombre de licences « jeune » divisé par le nombre total de licences F.F.TRI.). Celui-ci est de 24,1%.

Types de Licences

Le taux de licences « compétition » par club est identique pour tous les types de clubs.

Note d'information : le « taux de licences compétition par club » (nombre de licences « compétition » du club divisé par le nombre total de licences du club) est différent du « taux de licences compétition fédéral » (nombre de licences « compétition » divisé par le nombre total de licences F.F.TRI.). Celui-ci est de 87,9 %.



Le taux de licences « loisir » est lui aussi identique pour les clubs de types 2, 3 et 4. Ce taux est légèrement inférieur pour les clubs de type 1.

Note d'information : le « taux de licences loisir par club » (nombre de licences « loisir » du club divisé par le nombre total de licences du club) est différent du « taux de licences loisir fédéral » (nombre de licences « loisir » divisé par le nombre total de licences F.F.TRI.). Celui-ci est de 10,0 %.

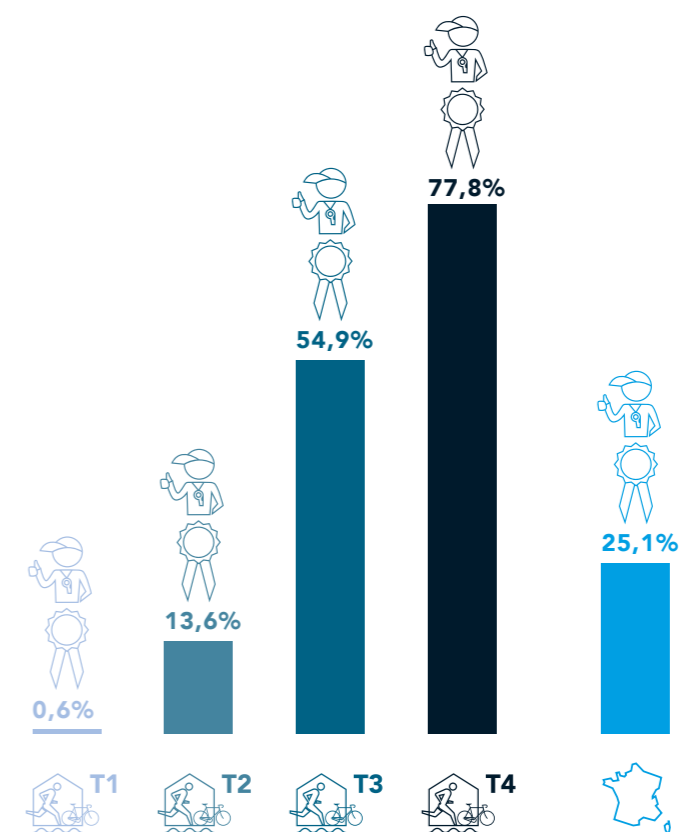
Le taux de licences « paratriathlon » est identique pour les clubs de types 1, 2 et 3. Ce taux est deux fois plus important pour les clubs de type 4.

Concernant les types de licences, nous constatons finalement peu de différences entre les types de clubs mis à part pour les paratriathlètes qui sont principalement licenciés dans des clubs de type 4.

Note d'information : le « taux de licences paratriathlon par club » (nombre de licences « paratriathlon » du club divisé par le nombre total de licences du club) est différent du « taux de licences paratriathlon fédéral » (nombre de licences « paratriathlon » divisé par le nombre total de licences F.F.TRI.). Celui-ci est de 0,23 %.

Les écoles de triathlon

Taux de clubs labellisés École de triathlon

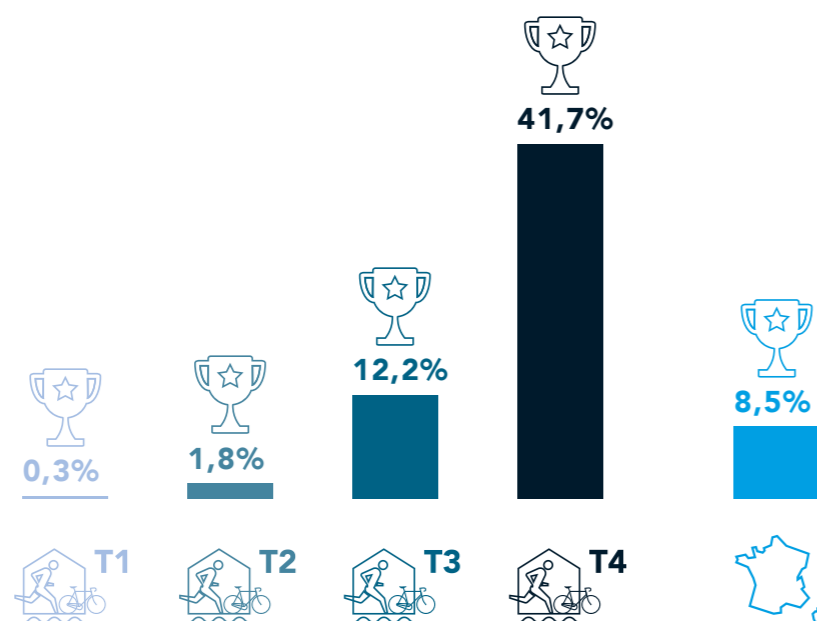


Le taux de clubs labellisés « École de triathlon » augmente du type 1 au type 4. L'évolution est à mettre en parallèle avec l'évolution du « taux de licences jeune » dans chaque type de clubs.

Ainsi plus de 75% des clubs de type 4 sont labellisés « École de triathlon » alors que la moyenne nationale est de 25,1 %.

Les championnats de France des clubs de triathlon et duathlon

Taux de clubs engagés sur un championnat de France D1 ou D2 de triathlon ou duathlon par type de club

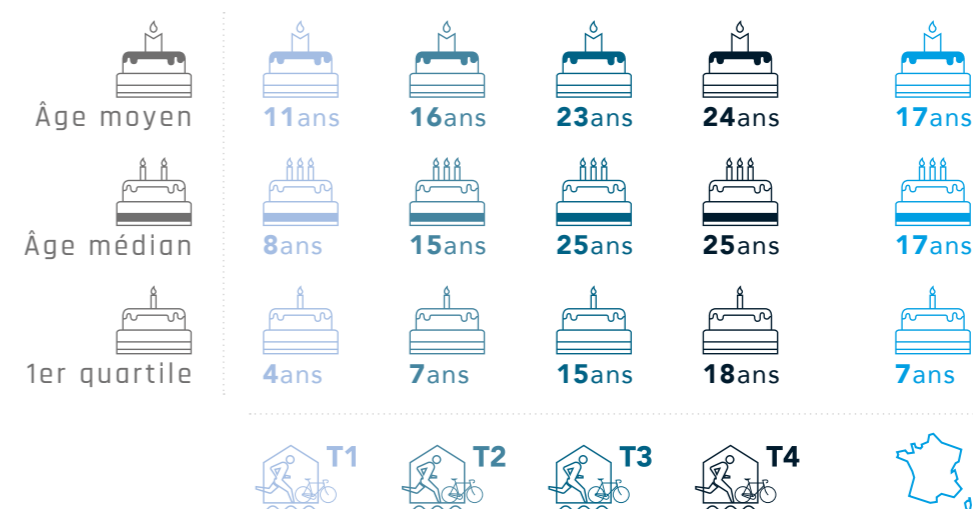


Près de la moitié des clubs de type 4 participent aux championnats de France D1 ou D2 de triathlon ou duathlon. Les clubs de type 3 participent également à

ces championnats mais dans une moindre mesure (un peu plus d'1 club sur 10) alors que les clubs de types 1 et 2 sont quasiment tous absents de ces championnats.

L'âge des clubs

Âge des clubs

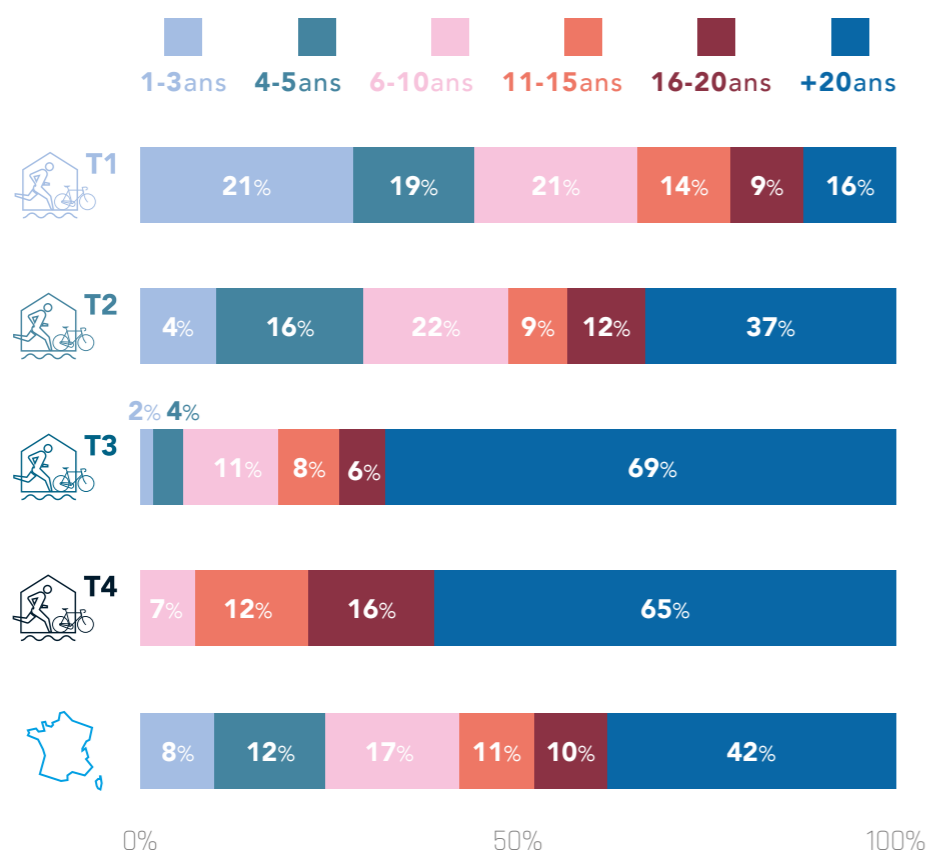


Le 1er quartile est la valeur de la série, ici l'âge, qui sépare le 1er quart inférieur de l'échantillon. Cela signifie ici que les clubs de type 1 les plus jeunes (le 1er quart) sont âgés de 4 ans et moins alors que les plus jeunes clubs de type 4 sont âgés de 18 ans et moins. La médiane est la valeur de la série, ici l'âge, qui sépare l'échantillon en deux parts égales. Cela signifie ici que

la moitié des clubs de type 1 est âgée de 8 ans et moins tandis que la moitié des clubs de type 4 est âgée de 25 ans et moins.

Le graphique ci-dessous permet d'appréhender de manière globale la répartition de l'âge des clubs en fonction de leur type.

Âge des clubs



Note de lecture : 21% des clubs de type 1 ont entre 1 et 3 ans d'existence.

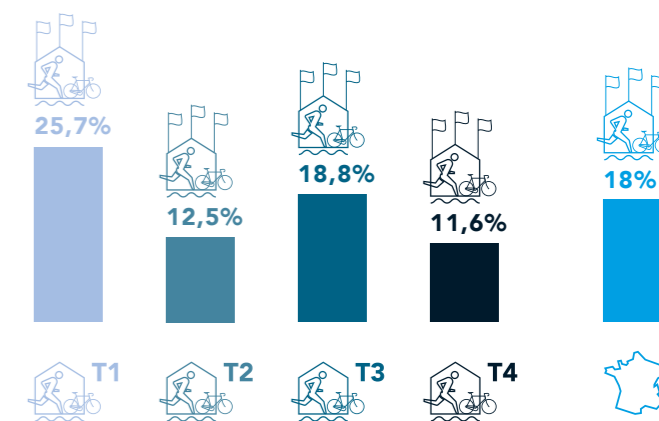
La proportion de clubs âgés de moins de 4 ans est plus importante pour les clubs de type 1 (21%) alors qu'aucun club de type 4 ne fait partie de cette tranche d'âge. A l'inverse, la proportion de clubs de plus de 10 ans est de 93% pour les clubs de type 4 alors qu'elle n'est que de 39% pour les clubs de type 1. Ce constat pourrait laisser penser que l'évolution permettant de passer d'un club de type 1 à un club de type 4 est surtout liée au temps et ainsi rendue possible par les années de fonctionnement d'un club. Cette hypo-

thèse ne se vérifie pas pour les clubs de types 2 mais surtout de type 1 qui ont dépassé les 10, 15 et même 20 ans d'existence. D'autres facteurs sont alors à identifier : choix des dirigeants, bassins de population, offres sportives « concurrentes », accès aux équipements, politiques publiques sportives locales, etc.

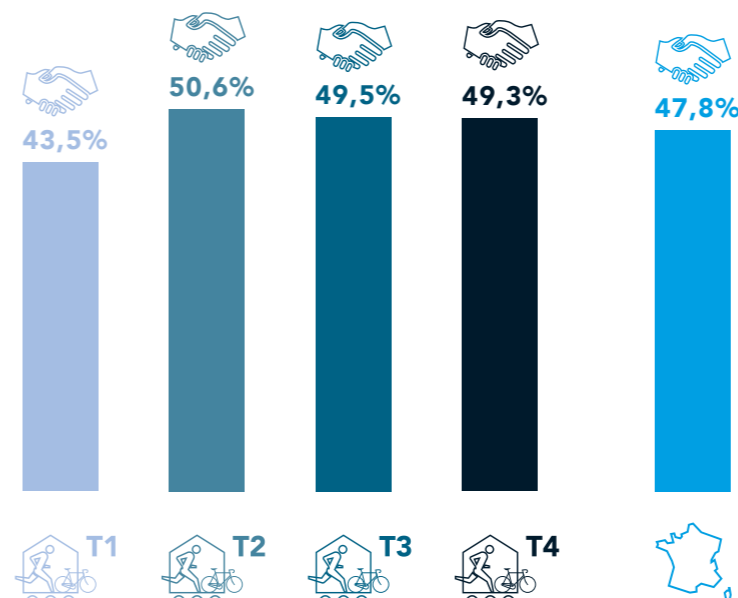
Multi-affiliations

Sur le plan national, près d'un club sur cinq est affilié à au moins une autre fédération que la F.F.TRI.. Ce constat concerne plus particulièrement les clubs de type 1 (25,7%). Il n'y a pas de corrélation entre la taille du club et les affiliations supplémentaires. Les deux principales autres fédérations dans lesquelles les clubs F.F.TRI. sont affiliés sont la Fédération Française d'Athlétisme (5,8% des clubs) et la Fédération Française de Natation (4,8% des clubs). A noter que cette double affiliation peut être interprétée de deux manières : soit le club est d'abord et avant tout un club de triathlon qui a pris une seconde affiliation dans une autre fédération pour étoffer son offre et ses services ; soit le club est d'abord et avant tout un club de natation ou d'athlétisme qui a pris une seconde affiliation à la F.F.TRI. pour étoffer son offre et ses services.

Multi-affiliations

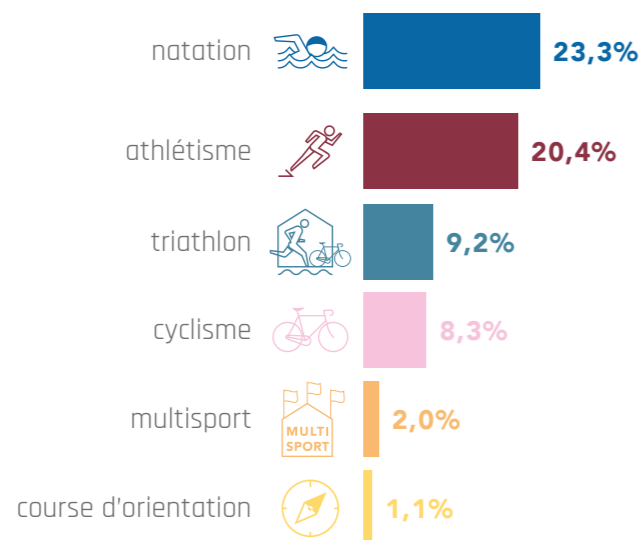


Partenariats entre clubs



Près d'un club sur deux déclare conduire son projet en partenariat avec un autre club de triathlon ou d'une autre discipline. Ce chiffre est légèrement inférieur pour les clubs de type 1. Cela traduit néanmoins une présence significative au sein du tissu associatif local dans une dynamique partagée de mise en œuvre du projet associatif.

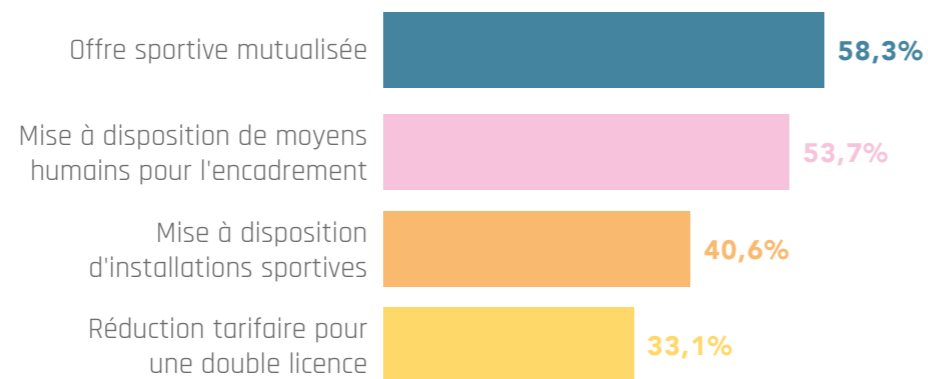
Clubs avec lesquels les clubs de triathlon sont en partenariat



Note de lecture : 23,3 % des clubs FFTRI déclarent avoir un partenariat avec un club de natation

Les clubs de triathlon se tournent majoritairement vers des clubs de natation ou d'athlétisme pour établir des partenariats au bénéfice des licenciés. L'objet de ces partenariats concerne principalement l'offre sportive avec pour partie des créneaux d'entraînement mutualisés, et pour d'autres le recours à un encadrement technique partagé.

Les exemples de partenariats avec d'autres clubs



Note de lecture : 58,3 % des clubs FFTRI qui déclarent avoir un partenariat avec d'autres clubs le font pour mutualiser leur offre sportive

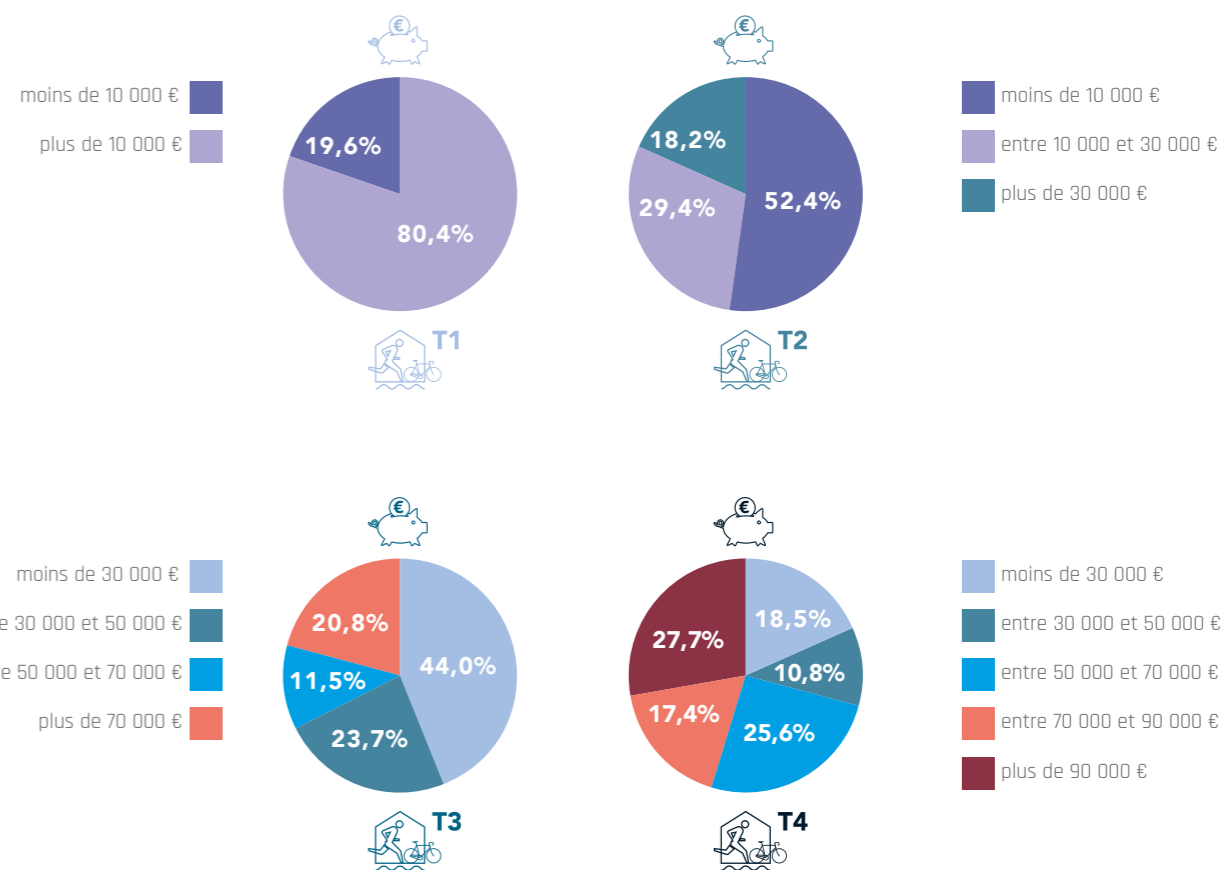
Budget

Au cours de l'enquête, les clubs étaient amenés à indiquer dans quelle fourchette se situe le montant total des recettes du dernier budget clos.

A l'inverse 56 % des clubs de type 3 et 82% des clubs de type 4 déclarent avoir un montant total de recettes annuelles supérieur à 30 000 €. Pour 45 % des clubs de type 4, ce montant est même supérieur à 70 000 €.

80% des clubs de type 1 déclarent avoir un montant total de recettes annuelles inférieur à 10 000 €. Pour les clubs de type 2, ce taux est de 52 %.

Les recettes annuelles des clubs

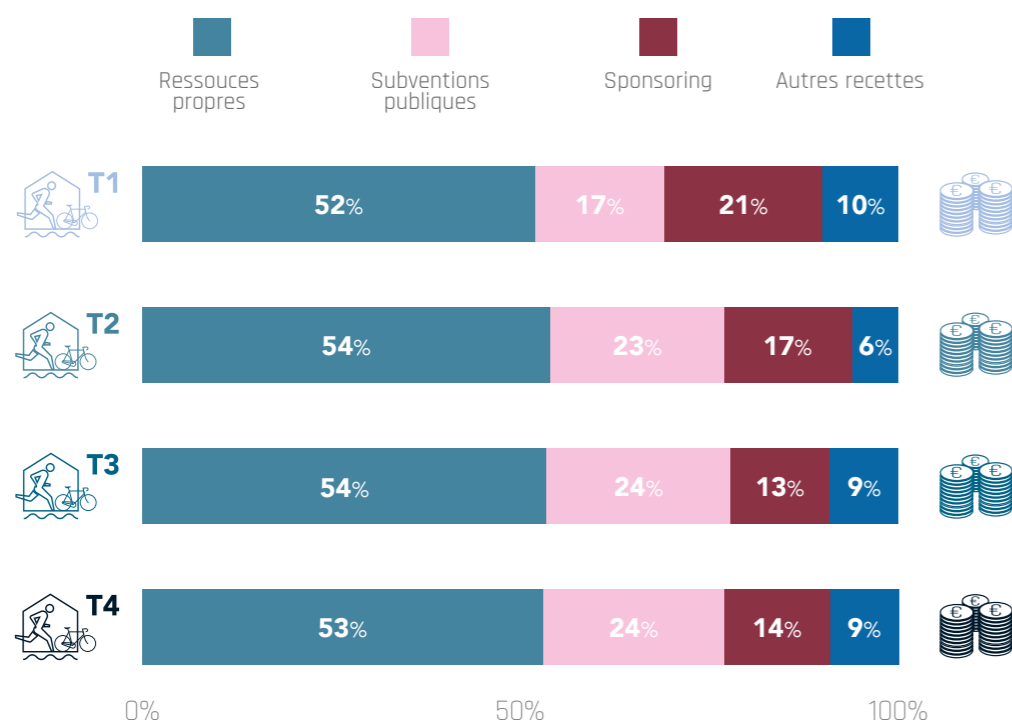


Note de lecture : 80,4 % des clubs de type 1 ont des recettes annuelles inférieures à 10 000 euros

L'origine de ces recettes est quasiment identique dans tous les types de clubs avec plus de la moitié issue de ressources propres (adhésions, vente de produits, de

prestations, etc.). L'autre moitié est composée principalement de subventions publiques et de partenariats privés.

Types de recettes des clubs



Note de lecture : 17% des recettes annuelles des clubs de type 1 proviennent de subventions publiques

Synthèse

Les clubs de triathlon sont aujourd'hui en majorité des petites structures (moyenne de 62 licenciés par club), relativement jeunes (moyenne de 17 ans) si on les compare à d'autres disciplines sportives (gymnastique, football, rugby, athlétisme) dont le développement a démarré au début du XXe siècle. Toutefois, ce constat n'est pas valable pour tous les clubs. Les actions de développement entreprises ces dernières années permettent aujourd'hui d'avoir une moyenne de 192 licenciés par club dans les structures de type 4. Ces clubs qui ne représentent que 13 % des structures affiliées à la F.F.TRI. recensent 40 % des licenciés de la Fédération.

Les clubs accueillent encore très majoritairement des adultes (taux moyen par club de 83,9 %) et des hommes (taux moyen par club de 77,5 %). Toutefois ce constat a tendance à s'atténuer dans les clubs les plus importants

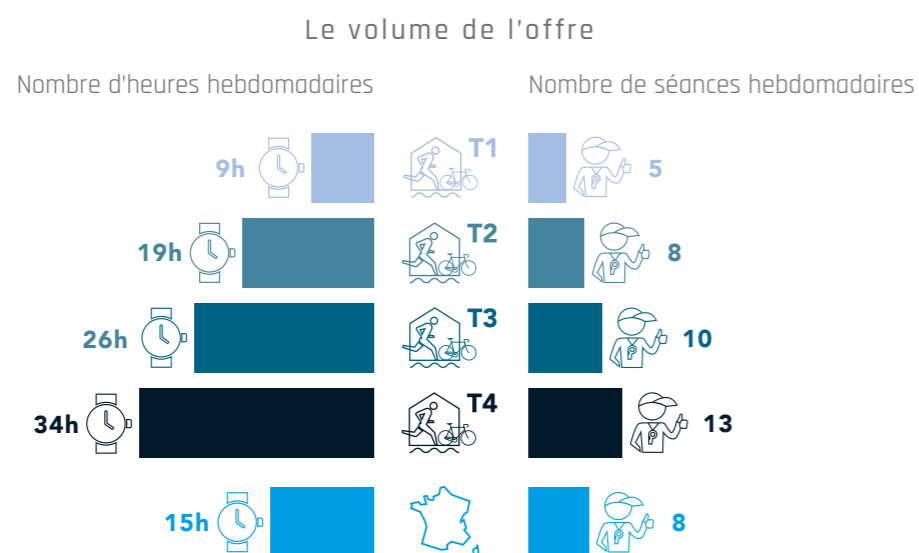
(types 3 et 4) qui recensent plus de jeunes et de femmes que les petits clubs (ceux qui ont moins de 70 licenciés). Cela se traduit aussi par un taux de labellisation « Ecole de triathlon » bien plus important dans les types 3 et 4. Même si les licences « loisir » se développent, ce sont bien des licenciés « compétition » qui sont principalement accueillis dans les clubs (taux moyen par club de 87,0 %).

Les clubs F.F.TRI. sont aussi des structures tournées vers les autres disciplines sportives au quotidien. Cela se traduit au travers d'une multi-affiliation significative (près de 20 % des clubs sont affiliés à une autre fédération) ou encore de partenariats noués avec des clubs d'autres disciplines (natation, athlétisme entre autre) dans le cadre d'une mutualisation de l'offre sportive, de l'encadrement ou des équipements.



Le volume de l'offre

Le volume de l'offre sportive dans les clubs croit de manière significative entre le type 1 et le type 4. Ainsi les clubs de type 4 proposent quatre fois plus d'heures de pratique chaque semaine que les clubs de type 1 à leurs licenciés. Cela se traduit par un nombre de séances hebdomadaires proposé 2,5 fois plus important pour les clubs de type 4.



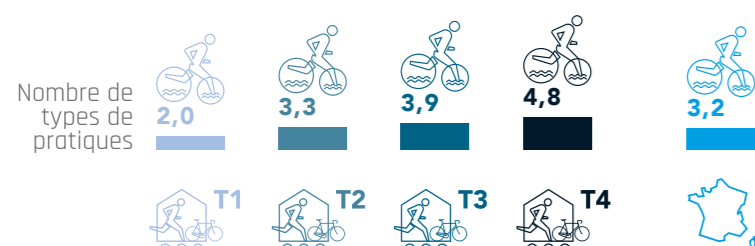
Les types de pratiques

Lors de l'enquête, les clubs ont été amenés à préciser les types de pratiques qu'ils proposent régulièrement à leurs licenciés (hors offre ponctuelle). Une liste de 8 types de pratiques leur était proposée :

- Entraînement à visée compétitive pour les adultes ;
- Pratique de bien-être et de loisir pour les adultes (sans visée compétitive) ;
- Pratique de santé pour les adultes (sport sur ordonnance, prévention tertiaire, reprise suite maladie) ;
- Entraînement à visée compétitive pour les adolescents (14-18 ans) ;
- Pratique de bien-être et de loisir pour les adolescents (sans visée compétitive) ;
- Pratique de santé pour les adolescents (sport sur ordonnance, prévention tertiaire, reprise suite maladie) ;
- Pratique d'initiation, de découverte et d'apprentissage pour les enfants (6-13 ans) ;
- Pratique de loisir ou compétitive pour les personnes en situation de handicap (paratriathlon).

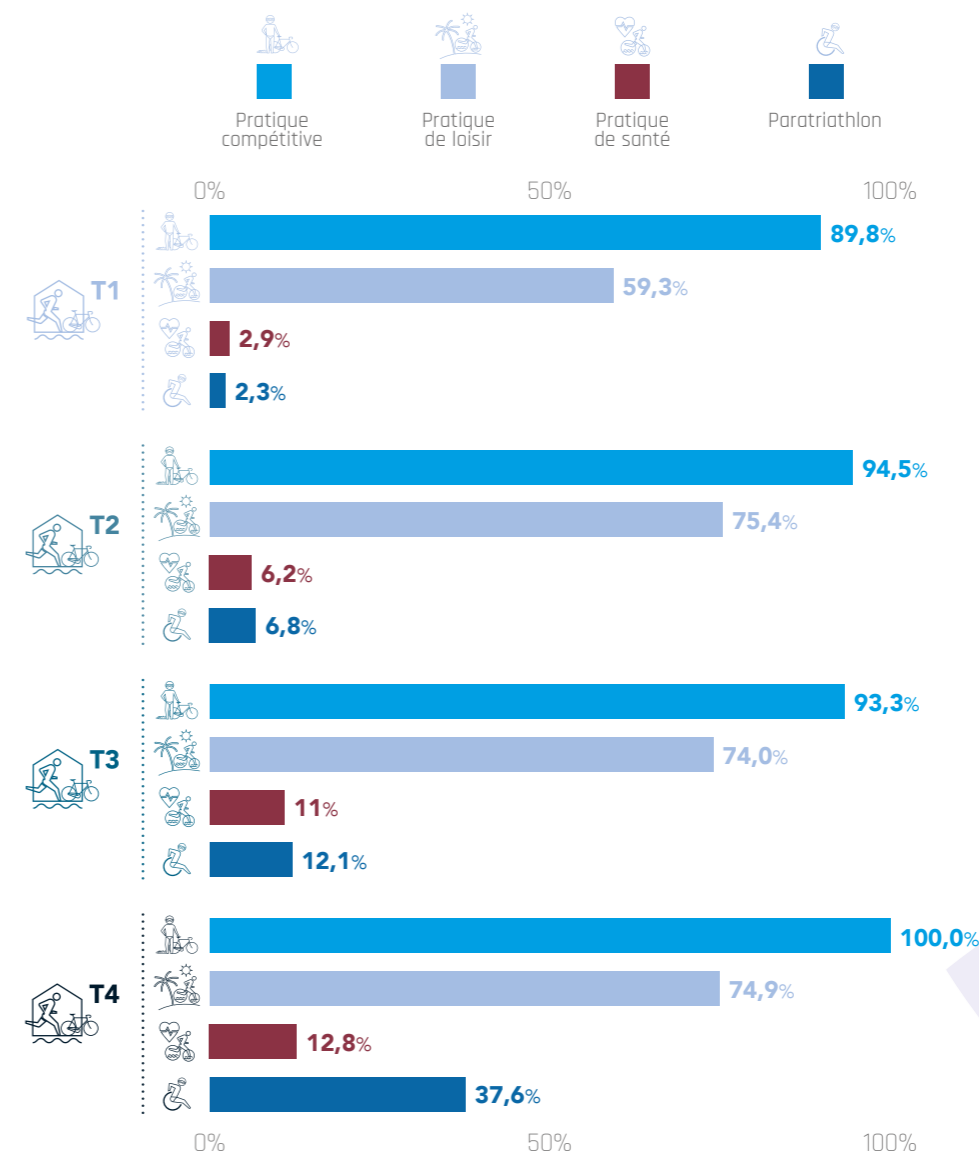
Le nombre de types de pratiques proposés par les clubs croit entre le type 1 et le type 4. Les clubs de type 4 proposent près de 2,5 fois plus de types de pratiques que les clubs de type 1.

Les types de pratiques



a. Les pratiques proposées aux adultes

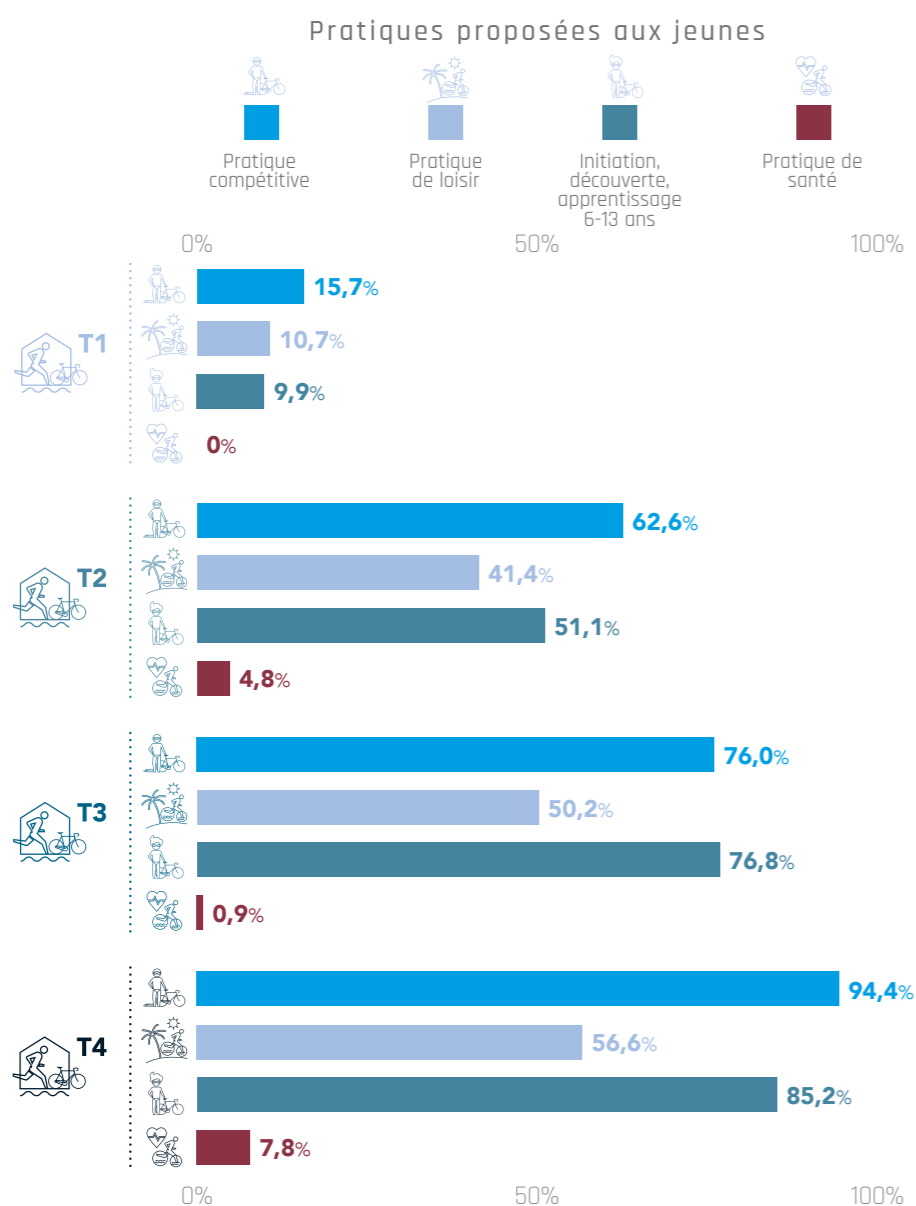
Pratiques proposées aux adultes



Note de lecture : 100 % des clubs de type 4 déclarent proposer une pratique de compétition pour le public adulte. Il existe peu de différences entre les types de clubs pour les pratiques de compétition et de loisir proposées aux adultes.

Les pratiques de santé et de paratriathlon restent à ce jour moins développées dans les clubs. Des différences apparaissent entre d'un côté les clubs de type 1 qui ne sont pas investis sur ces pratiques et de l'autre les clubs de types 2 et 3 dont près d'un club sur dix propose ces offres. Le type 4 se détache par ailleurs assez nettement pour la pratique du paratriathlon qui est proposée dans plus de 30% de ces clubs, la santé restant, quant à elle, proche des valeurs des types 2 et 3.

b. Les pratiques proposées aux jeunes



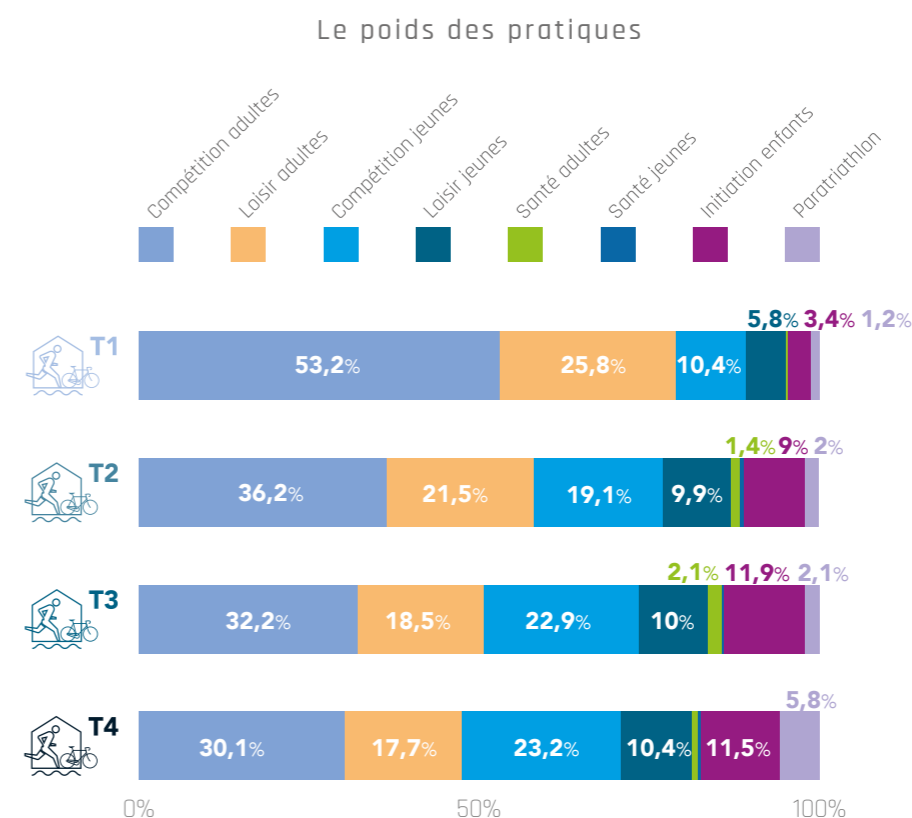
Note de lecture : 94,4 % des clubs de type 4 déclarent proposer une pratique de compétition pour les jeunes.

Les pratiques proposées aux jeunes diffèrent assez nettement entre les types de clubs. Les clubs de type 1 proposent très peu de pratiques à ce public, ce qui semble cohérent avec le fait que peu de licenciés jeunes y sont accueillis. Difficile de savoir toutefois s'il s'agit de la cause ou de la conséquence de ce constat. A l'inverse, les clubs de type 4 sont ceux qui ont l'offre de pratique sportive la plus diversifiée pour les jeunes. Comme pour le public adulte, la pratique de compétition reste celle qui est la plus proposée dans tous les types de clubs.

c. Le poids des types de pratiques

Pour tous les types de clubs, les pratiques destinées aux adultes (compétition et loisir) occupent le volume horaire le plus important dans le planning hebdomadaire des structures : en moyenne 79% pour les clubs de type 1 et entre 48% et 58% pour les clubs de types 2, 3 et 4.

Les nouvelles pratiques de santé et de paratriathlon occupent à ce jour un volume très faible dans le planning hebdomadaire des clubs (entre 0% et 2% pour la santé et entre 1% et 6% pour le paratriathlon).



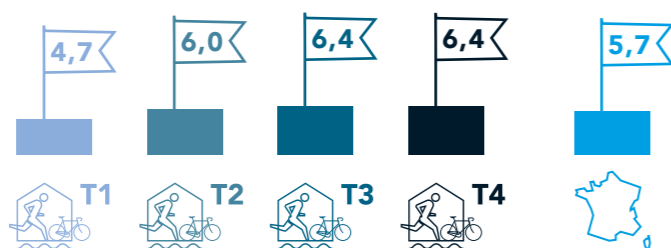
Note de lecture : la pratique de « compétition adultes » occupe 30 % du volume horaire de pratique proposé dans les clubs de type 4. Dans les clubs de type 1 la pratique « compétition adultes » occupe 53 % du volume horaire proposé.

Les activités

Lors de l'enquête, les clubs ont été amenés à préciser les activités qu'ils proposent régulièrement à leurs licenciés (hors offre ponctuelle). Une liste de 13 activités leur était proposée avec la possibilité d'en renseigner d'autres si besoin :

- Natation en piscine ;
- Natation en eau libre (printemps/été) ;
- Cyclisme sur route ;
- VTT ;
- Cyclisme sur piste ;
- Course à pied sur stade ;
- Course à pied sur route ou en milieu urbain ;
- Course à pied trail ou en milieu naturel ;
- PPG / Musculation / Cross-fit ;
- Course d'orientation ;
- Canoë-kayak ;
- Escalade ;
- Tir à l'arc, laser, carabine.

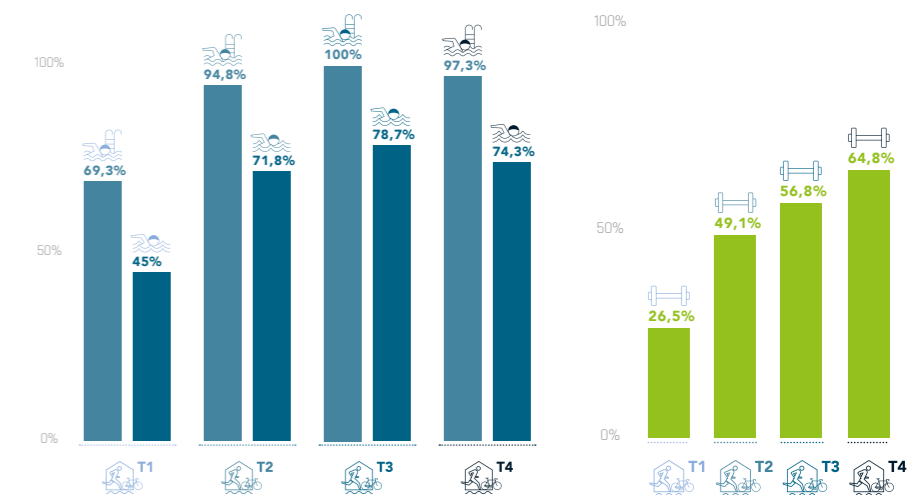
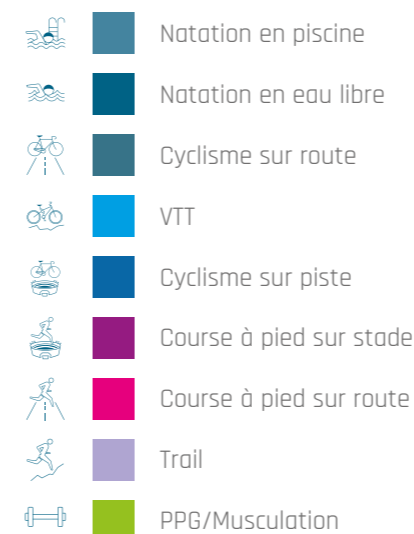
Nombre d'activités proposées



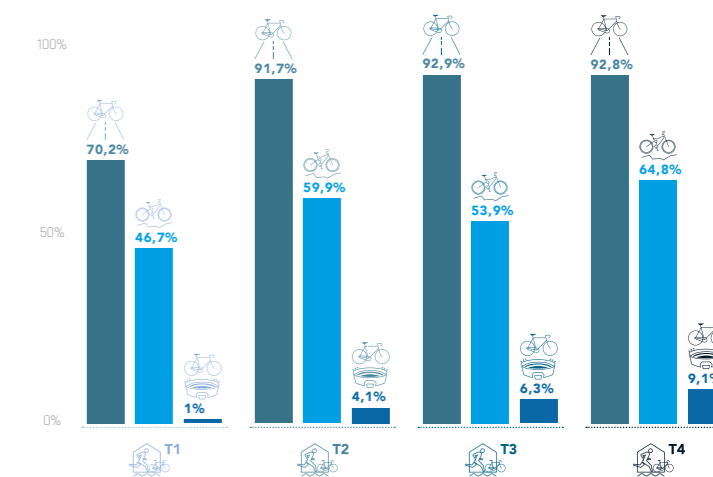
Le nombre d'activités proposées par les clubs est de 5,7 activités en moyenne. Cette moyenne est quasiment identique pour tous les types de clubs (de 4,7 à 6,4 entre les types 1 et 4).

a. Les activités traditionnelles

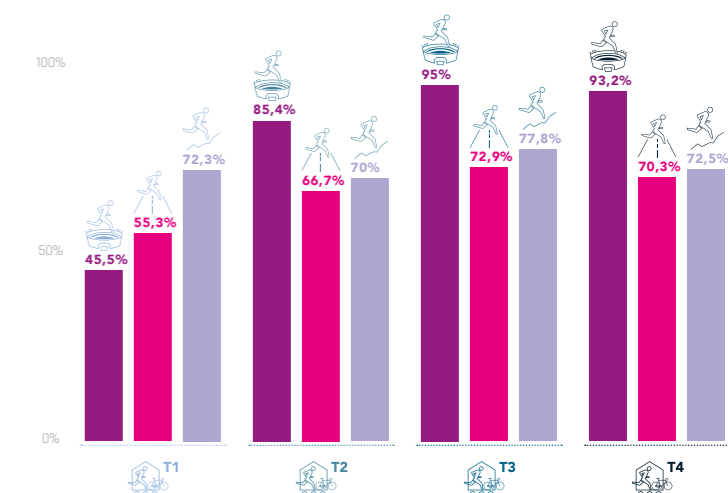
Les activités traditionnelles proposées par les clubs de triathlon



Note de lecture : 97,3 % des clubs de type 4 déclarent proposer l'activité « natation en piscine ».

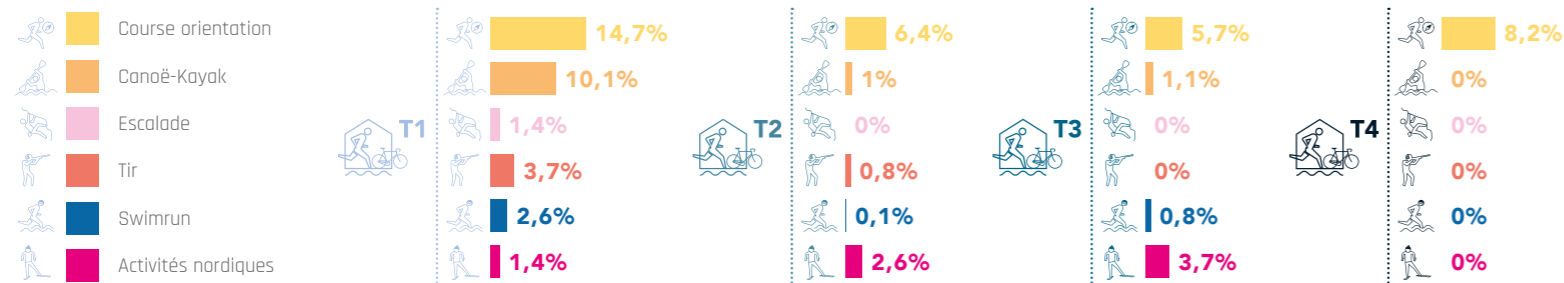


Les activités traditionnelles : natation en piscine, cyclisme sur route et course à pied sur stade et leurs dérivées en nature (natation en eau libre, VTT et trail) sont proposées presque de la même manière dans tous les types de clubs. Seules la natation en piscine et la course à pied sur stade sont moins proposées dans les clubs de type 1. Cela pourrait être dû à une difficulté d'accès aux équipements sportifs (piscine et stade) pour ces clubs de petite taille ou un défaut d'encadrement compétent et qualifié pour ces activités. L'activité « PPG/musculation » est proposée principalement dans les clubs de types 2, 3 et 4 (entre 49,1 et 64,8 % de ces clubs) et de manière plus modérée dans les clubs de type 1 (26,5 %).



b. Les nouvelles activités

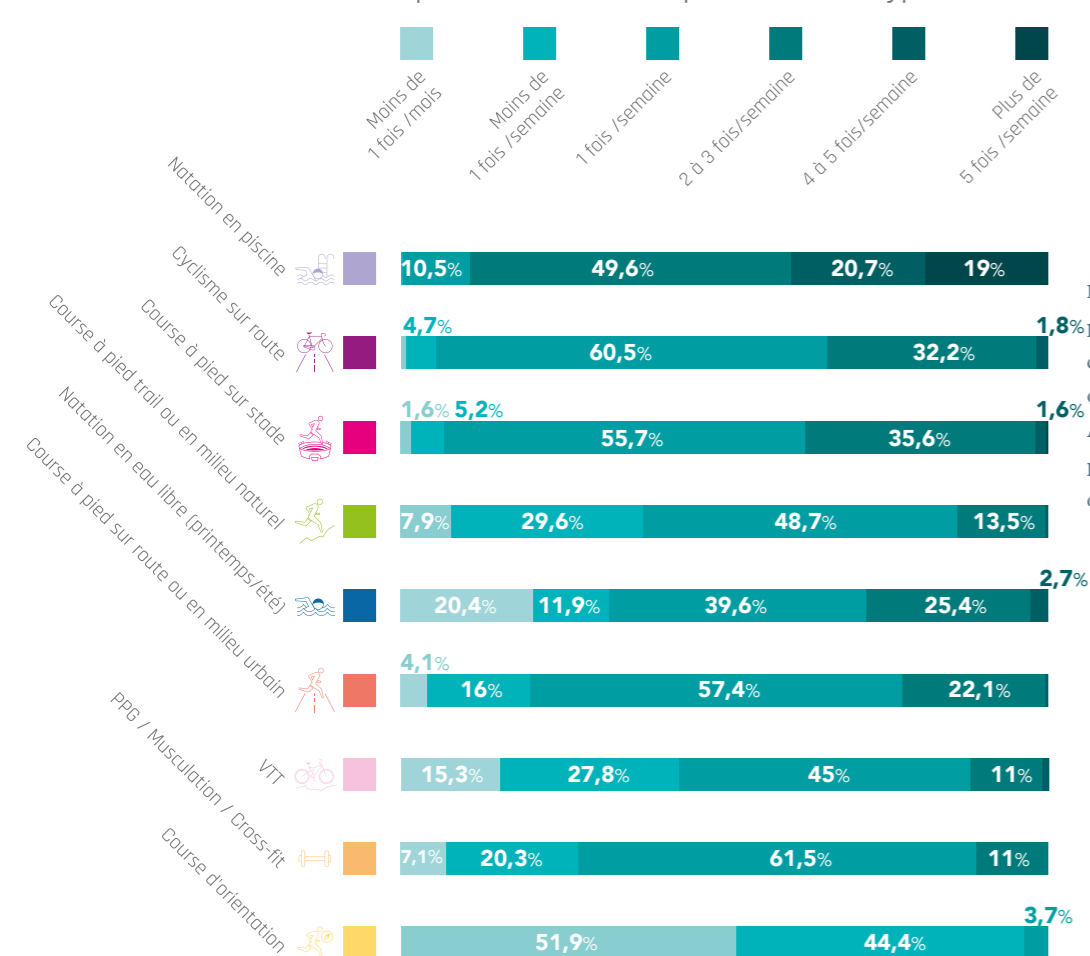
Nouvelles activités



Note de lecture : 8,2% des clubs de type 4 déclarent proposer l'activité « course d'orientation ».

Les clubs de type 1 sont ceux qui recensent et proposent le plus de nouvelles activités issues principalement de la pratique du raid multisports.

Le poids des activités pour tous les types de clubs

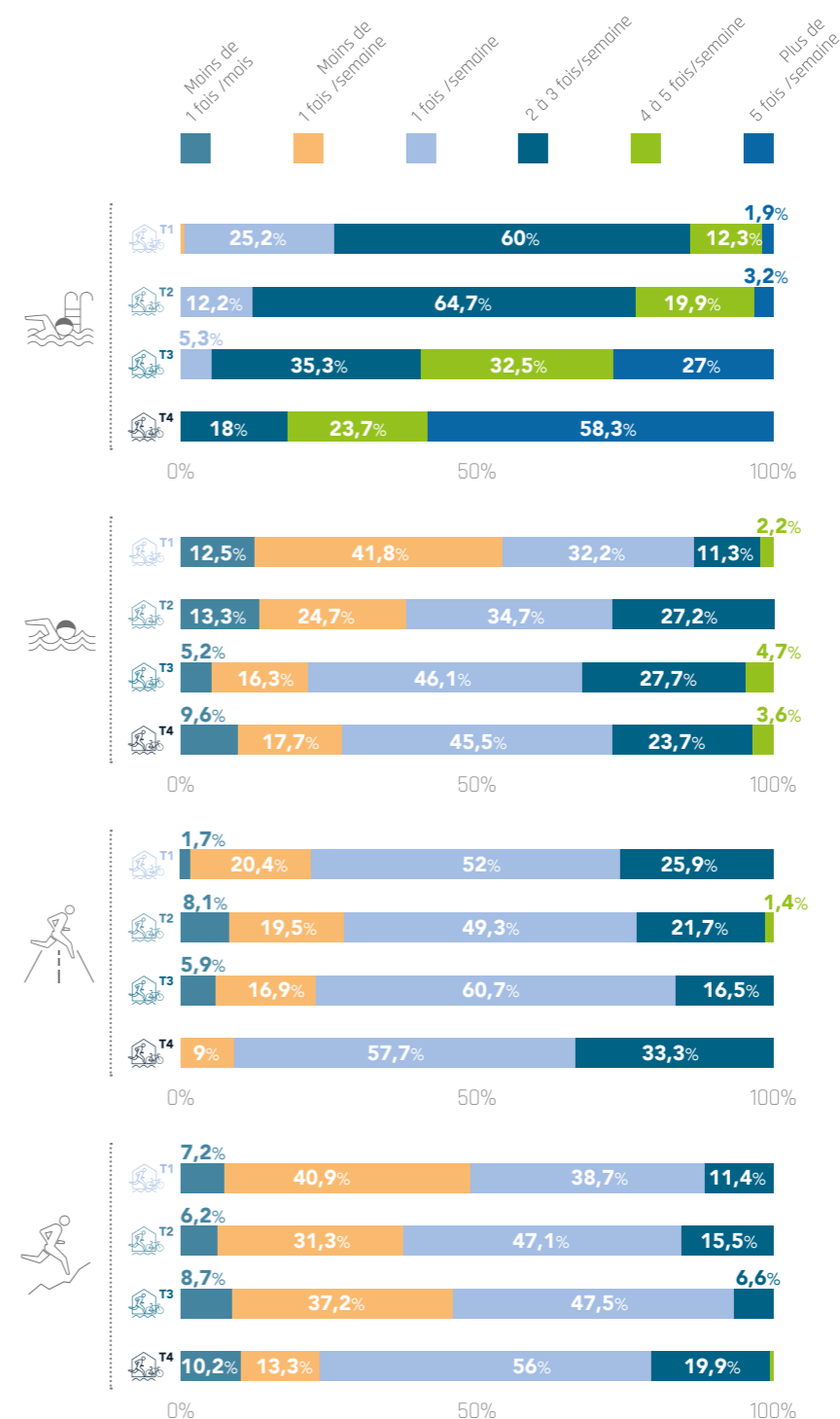


Note de lecture : l'activité « natation en piscine » est proposée 2 à 3 fois par semaine dans 49,6% des clubs qui ont déclaré proposer cette activité (tous types confondus).

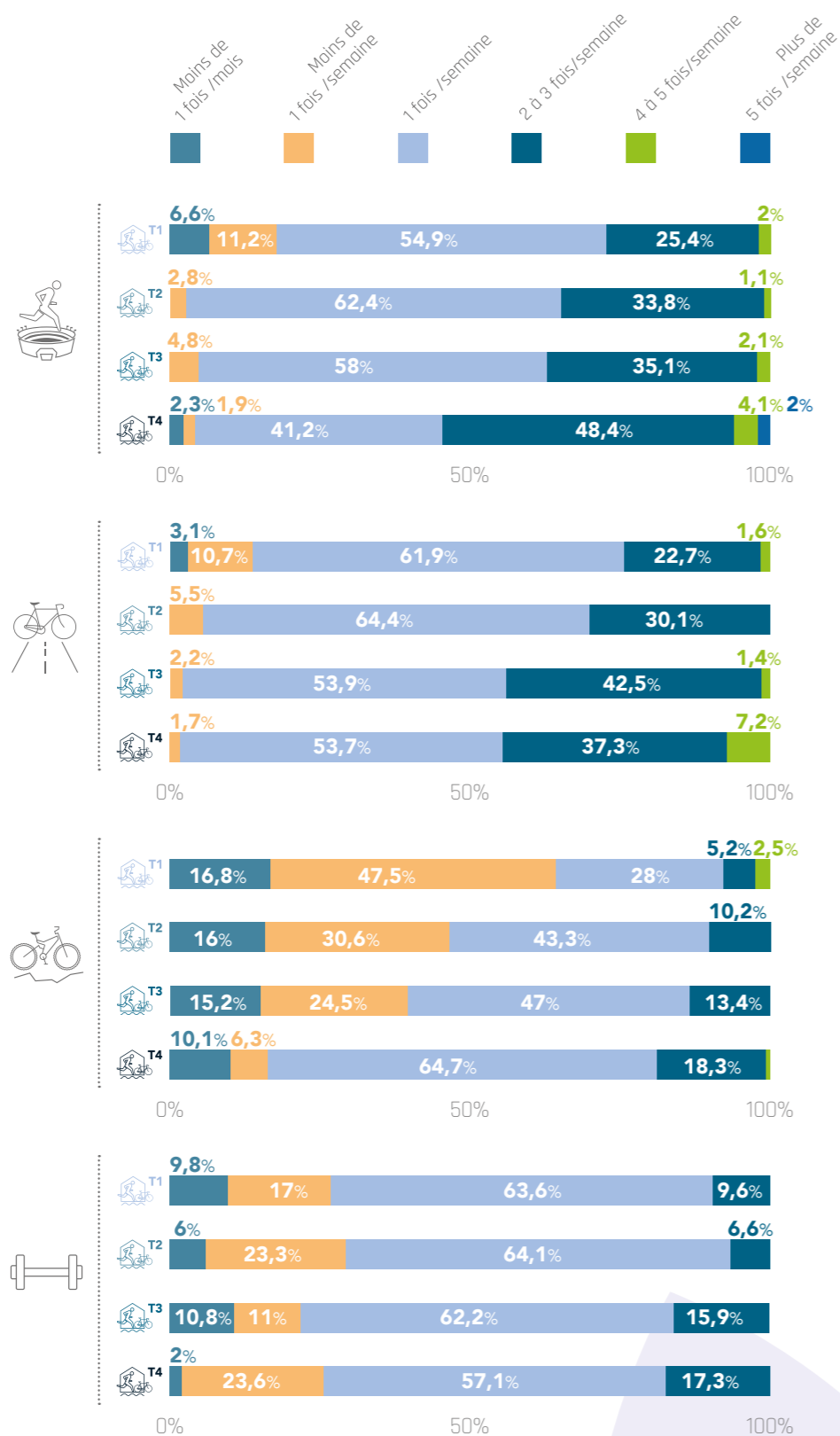
A l'inverse, l'activité « course d'orientation » est proposée moins de 1 fois par mois dans 51,9% des clubs qui ont déclaré proposer cette activité.

La natation en piscine est l'activité proposée le plus régulièrement par les clubs : 70,3% des clubs proposent 2 à 5 créneaux hebdomadaires.

Le poids des activités par type de clubs



Note de lecture : l'activité natation en piscine est proposée 1 fois par semaine dans 25,2% des clubs de type 1 qui ont déclaré proposer cette activité.



Il existe quelques différences pour la natation en piscine, le VTT et la course à pied sur piste. Ces activités sont proposées plus fréquemment dans les clubs de type 4 que dans les autres types de clubs.

Autres offres pour licenciés

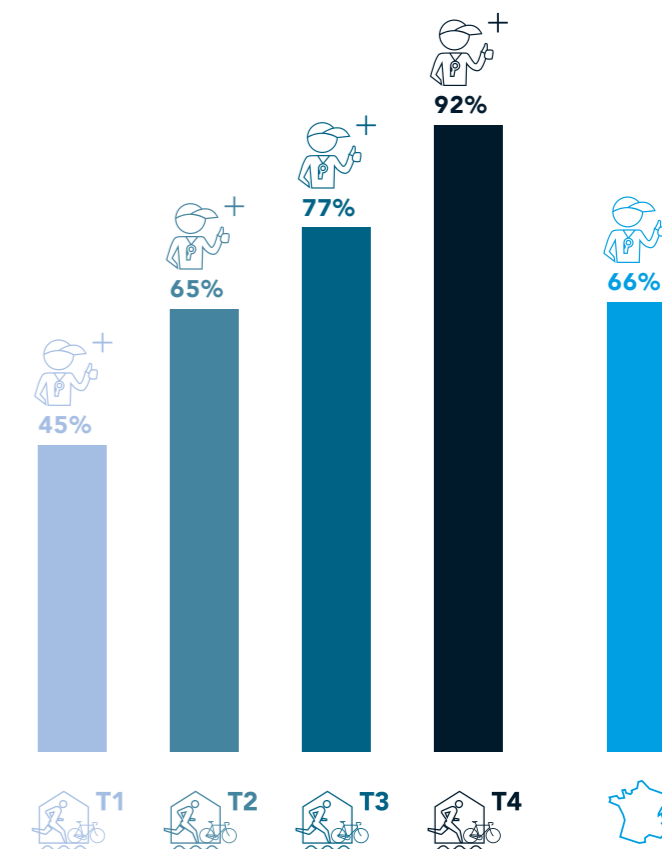
Les offres sportives complémentaires

a. L'offre complémentaire à destination des licenciés

Deux tiers des clubs proposent une offre sportive complémentaire à leurs adhérents en plus des créneaux de pratique réguliers évoqués précédemment.

Cette offre complémentaire est développée en particulier dans les clubs de type 4 (92% d'entre eux).

Parmi les exemples d'offres citées, se trouvent principalement des stages d'entraînement et des regroupements lors de week-ends pour les licenciés.



b. L'offre complémentaire à destination des structures externes (non licenciés)

Moins de 10% des clubs (7,36 %) proposent une offre sportive à des non licenciés. Pour ceux qui ont répondu favorablement, l'offre citée est essentiellement à destination d'un public jeunes sur le temps scolaire, périscolaire et extra-scolaire (entre 28 % à 38% des clubs). Aucun club de triathlon ne propose des prestations à un public adultes non licenciés (1,25 %).

Synthèse

L'offre sportive proposée dans les clubs de triathlon est très variée notamment au regard du nombre d'activités sportives proposées aux licenciés (5,7 activités en moyenne dans chaque club). Néanmoins, les clubs de triathlon ont une offre très orientée sur la pratique de compétition et de loisirs chez les adultes pour tous les types de clubs et chez les jeunes pour les clubs de types 2, 3 et 4. Les nouvelles formes de pratiques telles que le « sport-santé » ou l'accueil d'un public en situation de han-

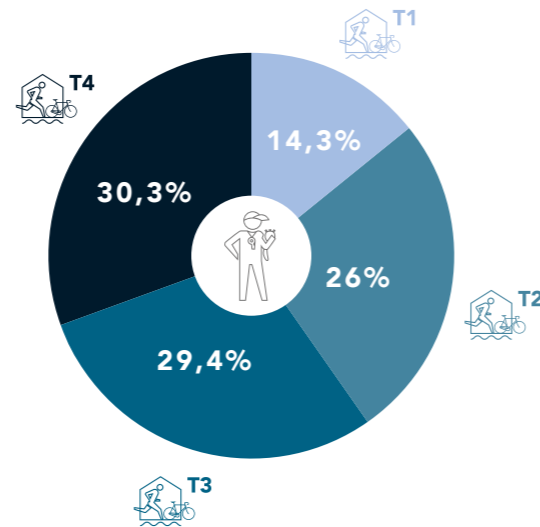
dicap sont encore peu développées dans les clubs de la fédération. Les clubs ont aussi su développer une offre sportive complémentaire pour leurs licenciés mais se sont encore peu tournés vers l'extérieur pour proposer des services auprès des non licenciés ou au sein d'autres structures (milieu scolaire et périscolaire, entreprises, EHPAD, etc.).



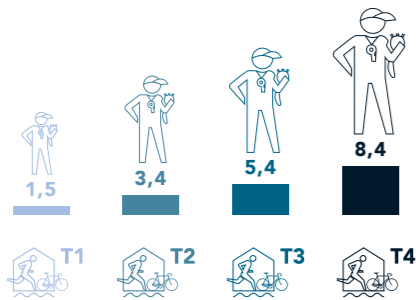
Le nombre d'éducateurs et d'éducatrices

Au regard des résultats de cette enquête, 3300 éducateurs interviennent régulièrement dans l'encadrement technique des clubs de la fédération (estimation). Ces 3300 éducateurs sont répartis de la manière suivante entre les types de clubs :

Répartition des éducateurs par type de clubs



Répartition moyenne des éducateurs par type de clubs

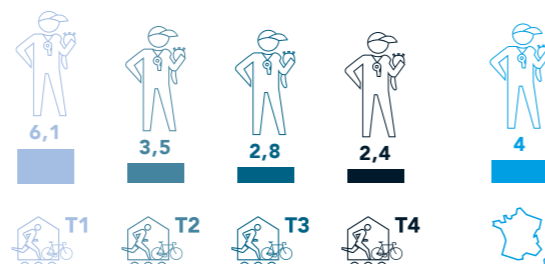


Cela représente une moyenne de 4 techniciens par club qui varie de 1,5 technicien par club dans un type 1 à 8,4 techniciens par club dans un type 4.

Le taux moyen d'encadrement des licenciés (nombre d'éducateurs pour 50 licenciés) est lui de 4 pour l'ensemble des clubs. Ce taux évolue en fonction du type de clubs passant de 6,1 éducateurs pour 50 licenciés dans les clubs de type 1 à 2,4 éducateurs pour les clubs de type 4.

A noter que 20 % des clubs de type 1 déclarent ne disposer d'aucun technicien pour encadrer leur offre sportive. Ce constat est à mettre en relation avec la taille de ces clubs qui pour la moitié ne dépassent pas 13 licenciés (médiane des clubs de type 1 = 13 licenciés).

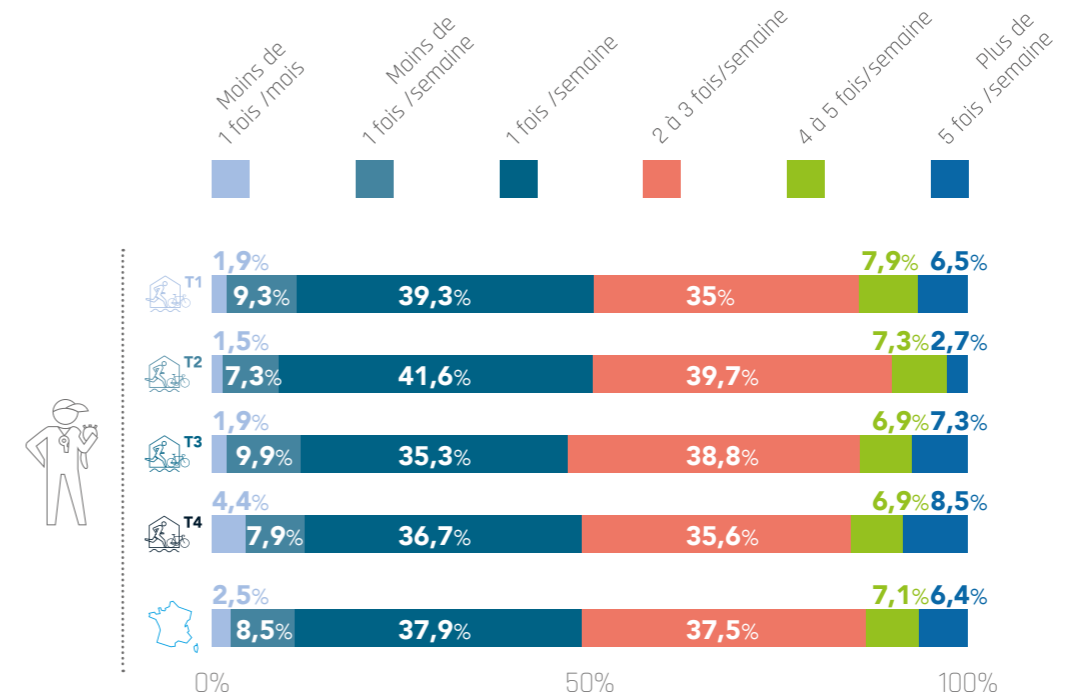
Taux d'encadrement pour 50 licenciés



La fréquence d'intervention des éducateurs

Près de 90% des éducateurs interviennent au moins une fois par semaine dans les structures. Ils sont 50% à intervenir au moins 2 fois par semaine. Ce constat est quasiment identique à tous les types de clubs.

Fréquence d'intervention des éducateurs

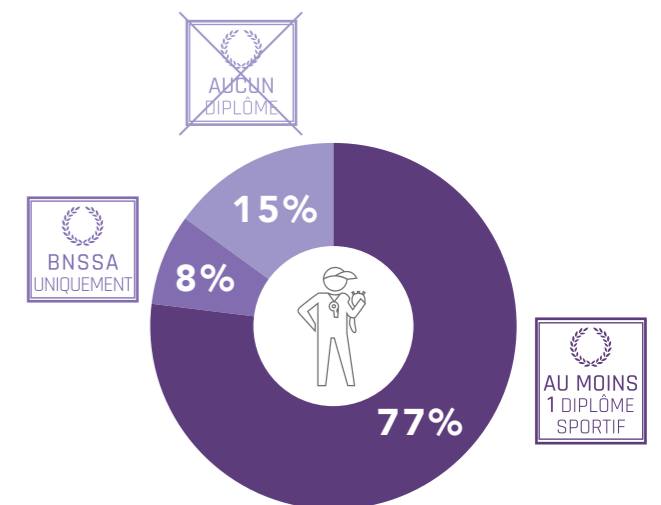


Note de lecture : 36,7% des éducateurs de clubs de type 4 interviennent 1 fois par semaine.

La qualification des éducateurs

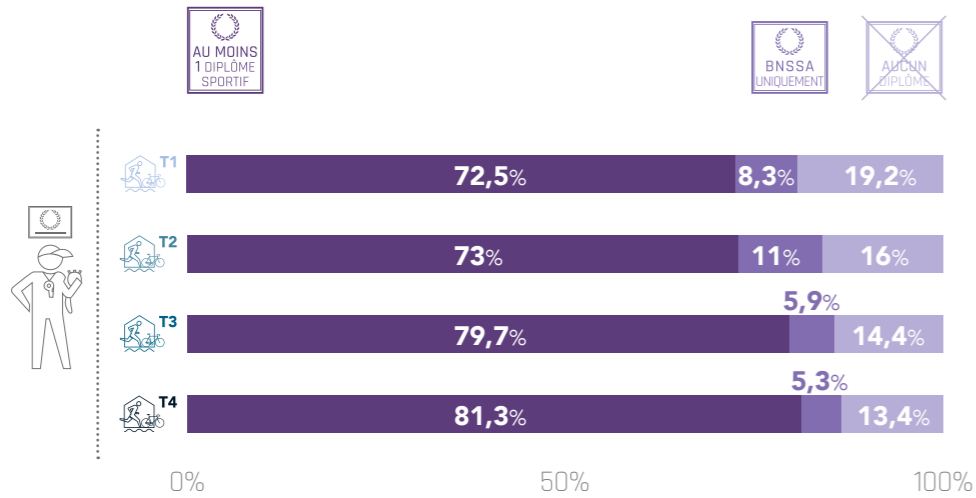
77 % des éducateurs sont titulaires d'au moins un diplôme d'encadrement sportif (diplôme fédéral, diplôme d'Etat ou diplôme STAPS). 15 % des éducateurs n'ont aucune qualification en lien avec la pratique sportive alors que 8 % sont titulaires uniquement du BNSSA (diplôme du ministère de l'intérieur permettant la surveillance et le sauvetage des lieux de baignade).

Qualification des éducateurs



Il y a davantage d'éducateurs non diplômés ou diplômés uniquement du BNSSA dans les clubs de types 1 et 2 que dans les clubs de types 3 et 4.

Qualification des éducateurs par type de clubs

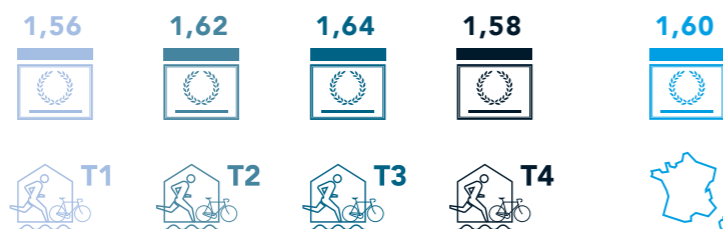


Note de lecture : 81,3 % des éducateurs de clubs de type 4 sont titulaires d'un diplôme sportif.

Les éducateurs diplômés sont titulaires en moyenne d'1,6 diplôme. Cette moyenne est sensiblement la même dans tous les types de clubs.

Note de lecture : Les éducateurs diplômés des clubs de type 1 sont titulaires en moyenne d'1,56 diplôme.

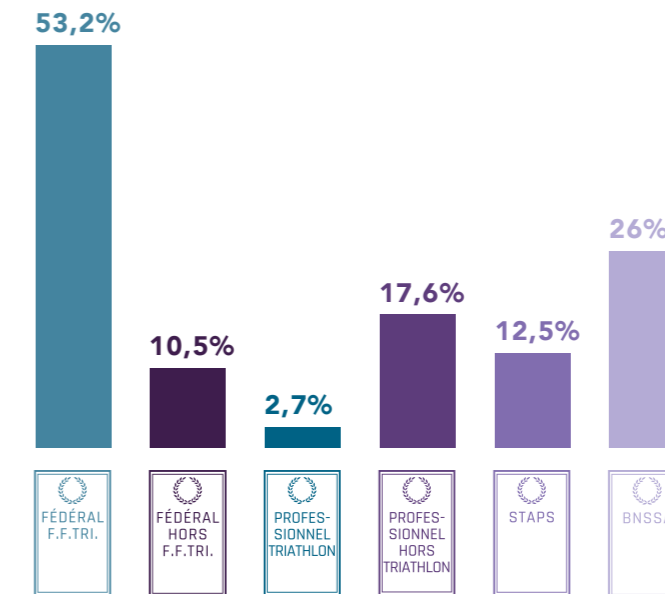
Nombre moyen de diplômes par éducateur



Les types de diplômes

Plus de la moitié des éducateurs intervenant dans les clubs sont titulaires d'au moins un diplôme fédéral délivré par la F.F.TRI. (BF5, BF4 ou BF3).

Types de diplômes



Note de lecture : 53,2 % des éducateurs intervenant dans les clubs de triathlon sont titulaires d'un diplôme de la fédération française de triathlon (BF5, BF4 ou BF3). A noter qu'un éducateur peut être titulaire de plusieurs diplômes.

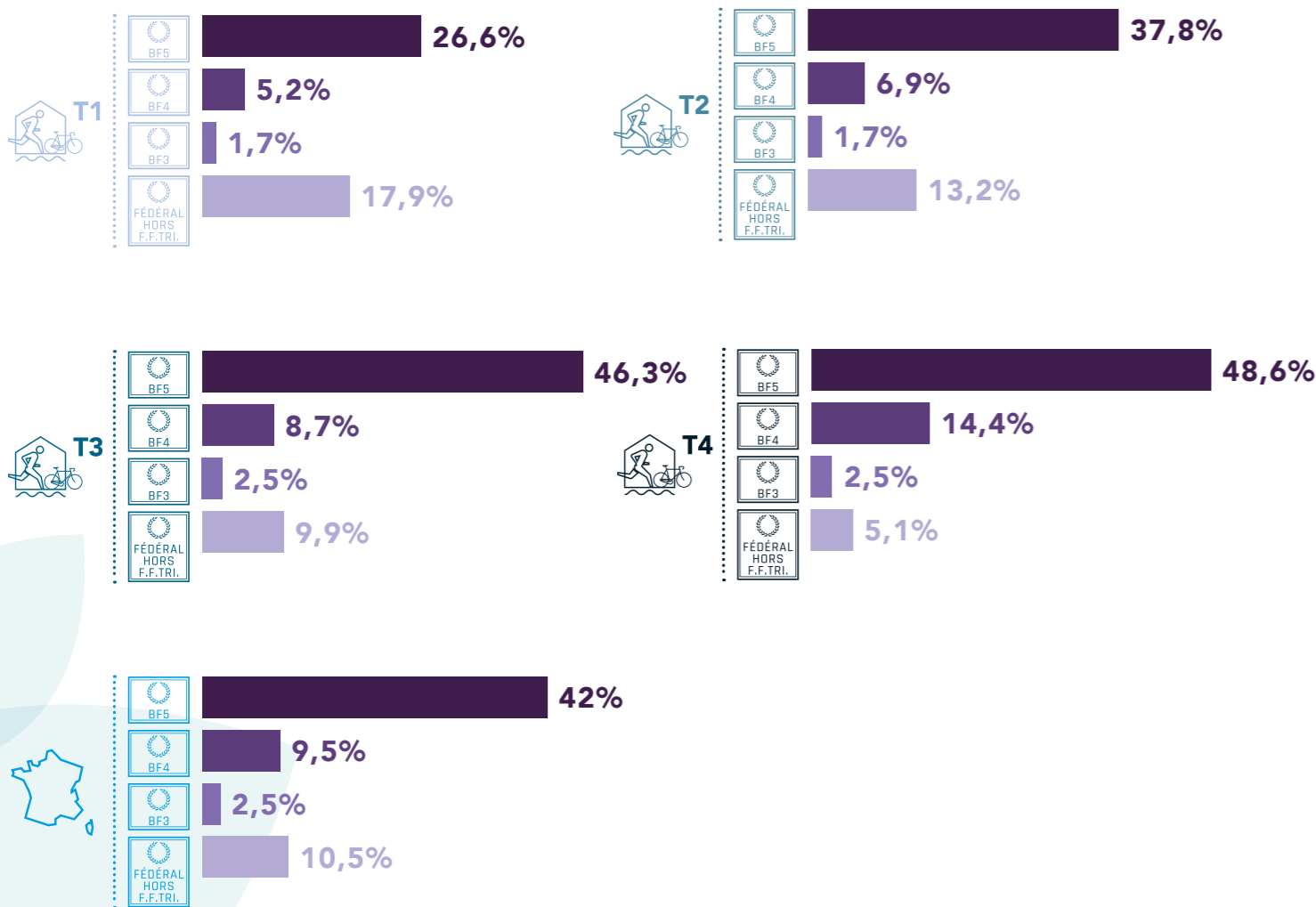
Définitions :

- Diplôme fédéral F.F.TRI. = BF5, BF4 ou BF3
- Diplôme fédéral hors F.F.TRI. = diplôme fédéral délivré par une autre fédération (FFA, FFN, FFC, etc.)
- Diplôme professionnel en triathlon = DEJEPS Triathlon ou UCC Triathlon
- Diplôme professionnel hors triathlon = Brevet d'Etat, Brevet Professionnel ou Diplôme d'Etat délivré par le ministère des sports
- Diplôme STAPS = DEUG, DEUST, Licence, Maîtrise ou Master STAPS

Parmi les diplômes fédéraux F.F.TRI., le BF5 est détenu par un peu plus de 4 éducateurs sur dix alors que le BF4 est détenu par un éducateur sur dix. Le BF3 est détenu par moins d'un éducateur sur quarante. Les éducateurs des clubs de types 3 et 4 sont plus diplômés du BF5, du BF4 et du BF3 que les éducateurs des clubs de types 1 et 2.

Les éducateurs des clubs de types 1 et 2 sont eux davantage titulaires d'un titre fédéral délivré par une autre fédération que la F.F.TRI..

Les diplômes fédéraux détenus par les éducateurs

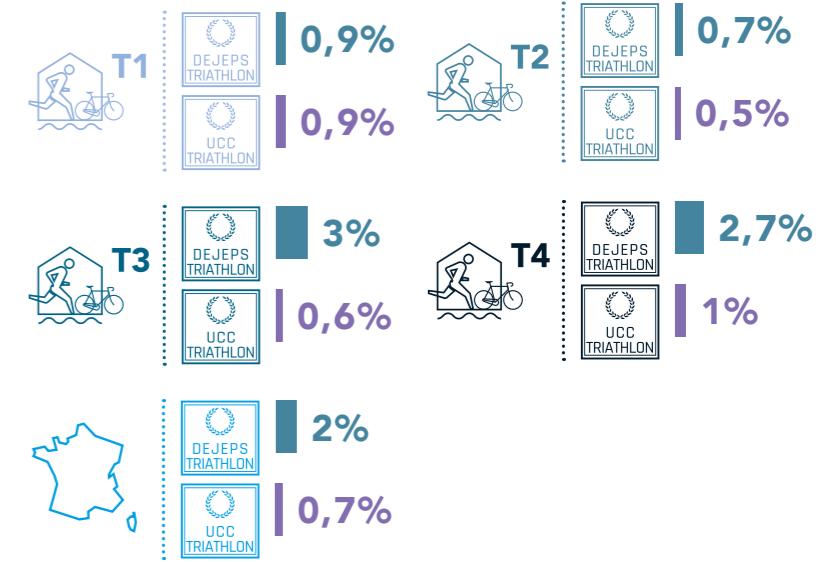


Note de lecture : 26,6 % des éducateurs de clubs de type 1 sont titulaires du BF5 alors que 48,6 % des éducateurs de clubs de type 4 sont titulaires du BF5.

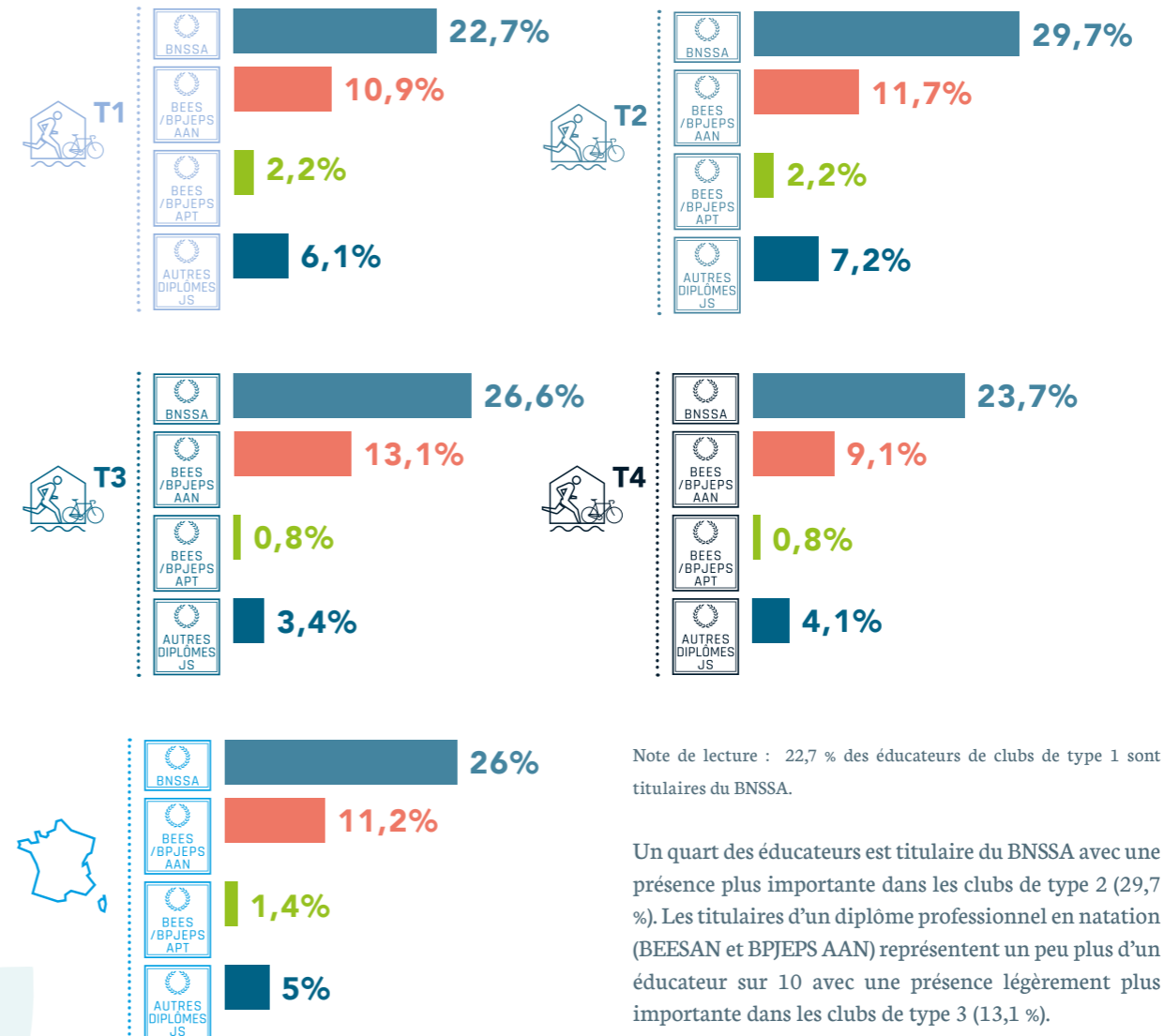
Les diplômes professionnels de triathlon détenus par les éducateurs

Les titulaires d'un titre professionnel « triathlon » (DEJEPS ou UCC) sont encore très peu présents au sein des clubs : ils représentent 2,7 % des éducateurs. Les titulaires du DEJEPS sont surtout présents dans les clubs de types 3 et 4.

Note de lecture : 0,9 % des éducateurs de clubs de type 1 sont titulaires du DEJEPS Triathlon alors que 2,7 % des éducateurs de clubs de type 4 sont titulaires du DEJEPS Triathlon.



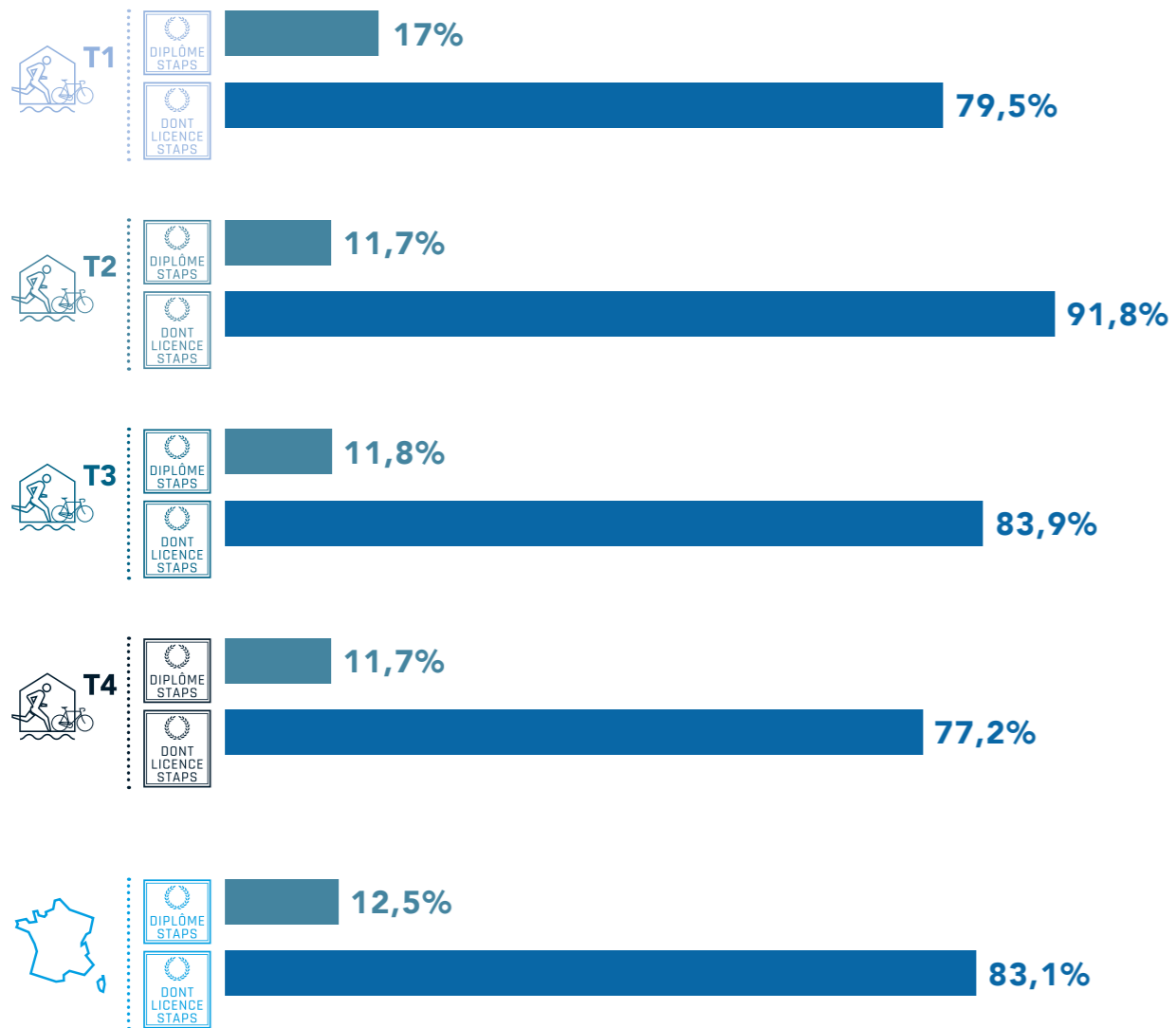
Les diplômes de surveillance et d'encadrement de la natation détenus par les éducateurs



Note de lecture : 22,7 % des éducateurs de clubs de type 1 sont titulaires du BNSSA.

Un quart des éducateurs est titulaire du BNSSA avec une présence plus importante dans les clubs de type 2 (29,7 %). Les titulaires d'un diplôme professionnel en natation (BEESAN et BPJEPS AAN) représentent un peu plus d'un éducateur sur 10 avec une présence légèrement plus importante dans les clubs de type 3 (13,1 %).

Les diplômes STAPS détenus par les éducateurs

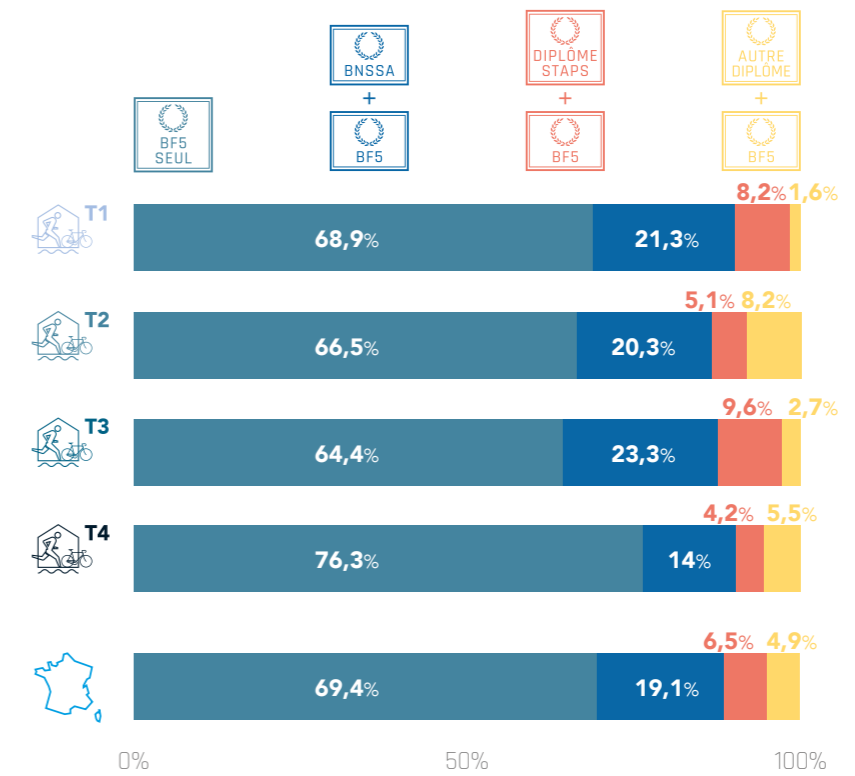


Note de lecture : 17,0 % des éducateurs de clubs de type 1 sont titulaires d'un diplôme STAPS dont 79,5 % d'entre eux d'une licence STAPS.

Focus sur les « BF5 » qui représentent 42,0 % des éducateurs et des éducatrices des clubs

Les éducateurs détenant uniquement le BF5 dans la filière de formation fédérale F.F.TRI., sont très majoritairement titulaires de ce seul diplôme sportif (69,4 %).

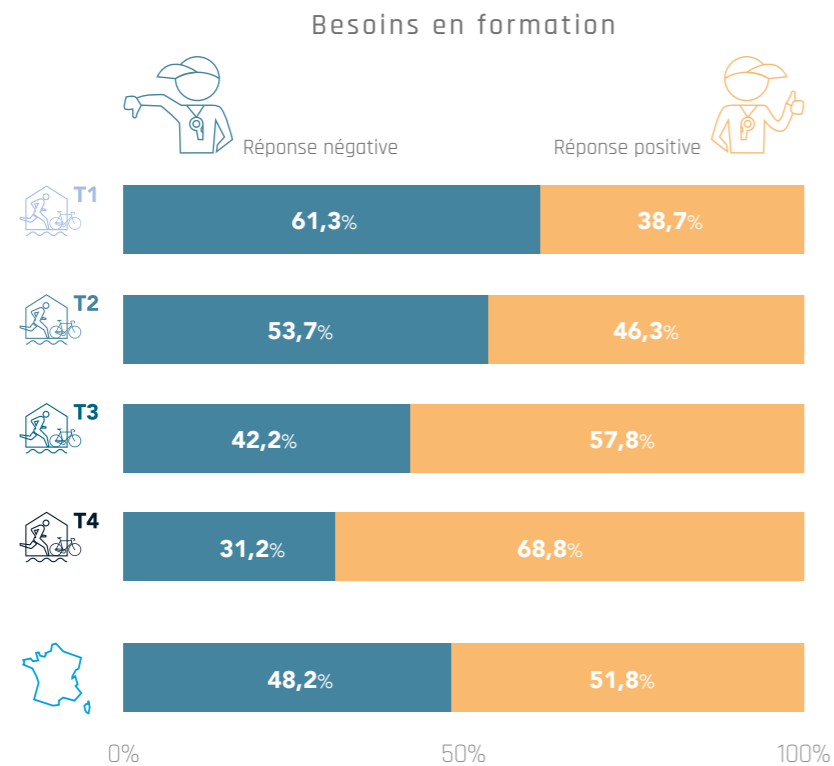
Les diplômes détenus par les BF5



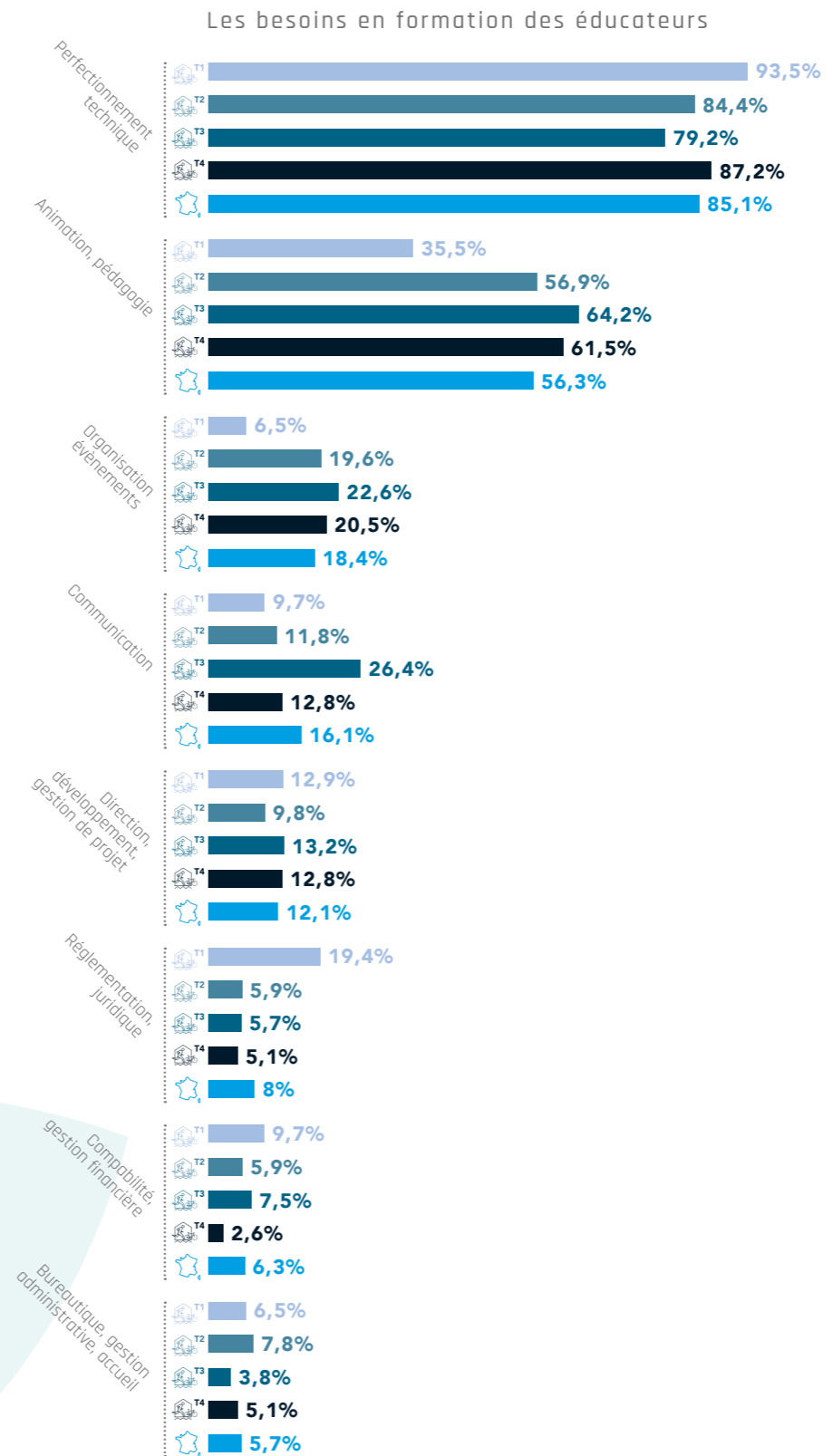
Note de lecture : Dans les clubs de type 1, 21,3% des éducateurs titulaires du BF5 sont aussi titulaires du BNSSA.

Les besoins en formation des éducateurs

Un club sur deux déclare avoir identifié des besoins en formation pour certains de leurs éducateurs. Cette réponse varie toutefois entre les types de clubs, les clubs de types 3 et 4 ayant répondu plus favorablement à cette question que les deux autres types de clubs.



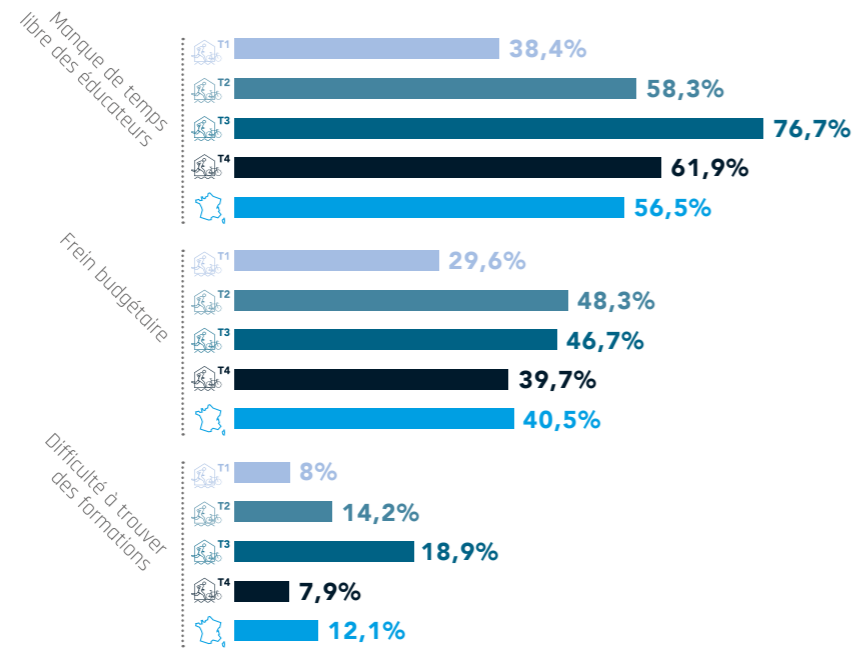
Les domaines de formation les plus plébiscités par les clubs concernent les thématiques techniques de l'encadrement des activités sportives : le perfectionnement technique, l'animation et la pédagogie. Tous les types de clubs expriment globalement les mêmes souhaits.



Note de lecture : 85,1 % des clubs ayant identifié des besoins en formation pour leurs éducateurs ont identifié ce besoin dans le domaine du perfectionnement technique.

Les clubs considèrent que le principal frein à la formation continue des éducateurs est le manque de temps libre dont ils disposent (56,5 %). Le budget (40,5 %) et les difficultés à trouver des formations (12,1 %) sont les deux autres principaux freins identifiés par les clubs. La hiérarchie entre ces trois freins est identique pour tous les types de clubs mais dans des proportions toutefois différentes.

Les principaux freins d'accès aux formations

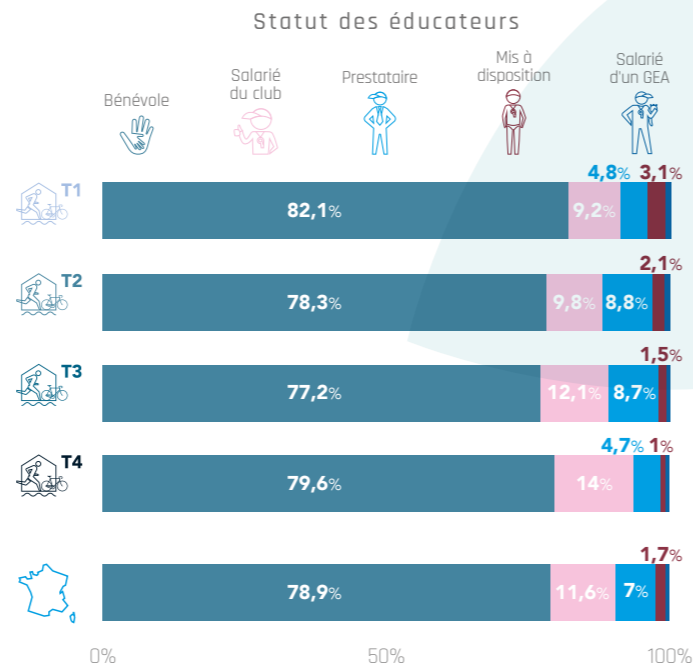


Note de lecture : pour 38,4 % des clubs de type 1, le manque de temps libre des éducateurs est un frein à leur formation continue alors que 76,7 % des clubs de type 3 font ce même constat.

Le statut des éducateurs

Les éducateurs des clubs de la fédération sont très majoritairement bénévoles (78,9 %). Ils sont toutefois 11,6 % à être salariés du club et 7,0 % à se définir comme prestataires. Cette catégorie suscite forcément des questions quant au statut juridique utilisé par les clubs pour rétribuer leurs éducateurs « prestataires ». De manière assez surprenante, la répartition de ces statuts d'éducateurs est presque identique dans tous les types de clubs. Ce sont les clubs de type 1 qui recensent le plus d'éducateurs bénévoles (82,1 %).

Note de lecture : 79,6 % des éducateurs de clubs de type 4 sont bénévoles.



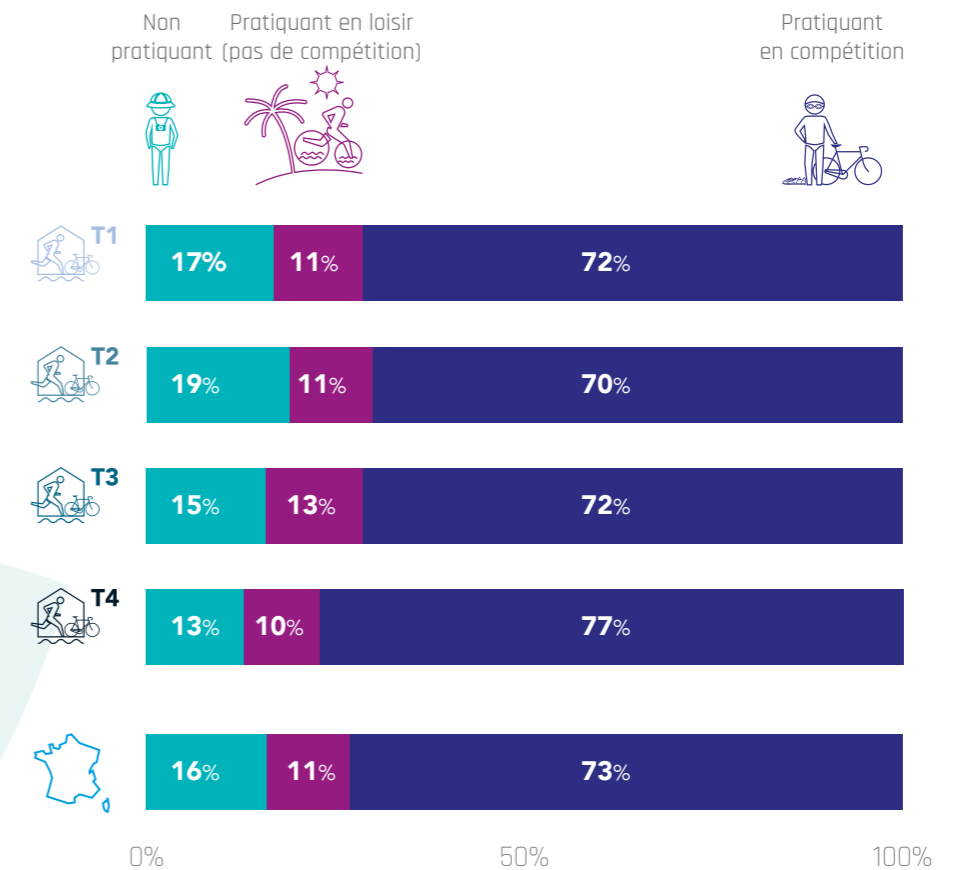
La pratique sportive

Près de trois éducateurs sur quatre pratiquent le triathlon en compétition. Cette tendance est assez similaire à celles des professionnels du triathlon qui lors de l'enquête de 2016 déclaraient à 66 % pratiquer

le triathlon en compétition.

A noter que ce constat sur la pratique sportive des éducateurs est identique à tous les profils de clubs.

La pratique sportive



Note de lecture : 13 % des éducateurs de clubs de type 4 ne pratiquent pas le triathlon.

Synthèse

L'encadrement de l'offre de pratique dans les clubs de triathlon est assuré presque exclusivement par des bénévoles (80 % des éducateurs) qualifiés (77 % des éducateurs) avec un taux d'encadrement moyen de 4 éducateurs pour 50 licenciés. Un peu plus de 50 % des éducateurs sont titu-

lares d'un diplôme fédéral et à l'inverse 15 % ne sont titulaires d'aucun diplôme du domaine sportif. Le salariat des éducateurs se développe avec aujourd'hui un peu plus d'un éducateur sur dix rémunéré.



3	6
4	7
	8

Ville de Vittel

BASSIN
FERME

SEVA

SEVA

SEVA

8 8

7 7

5

FRANCE

FRANCE

Les clubs professionnalisés

A partir du statut des éducateurs présentés dans le chapitre précédent, un « statut club » a été attribué à chaque structure en appliquant les critères suivants :

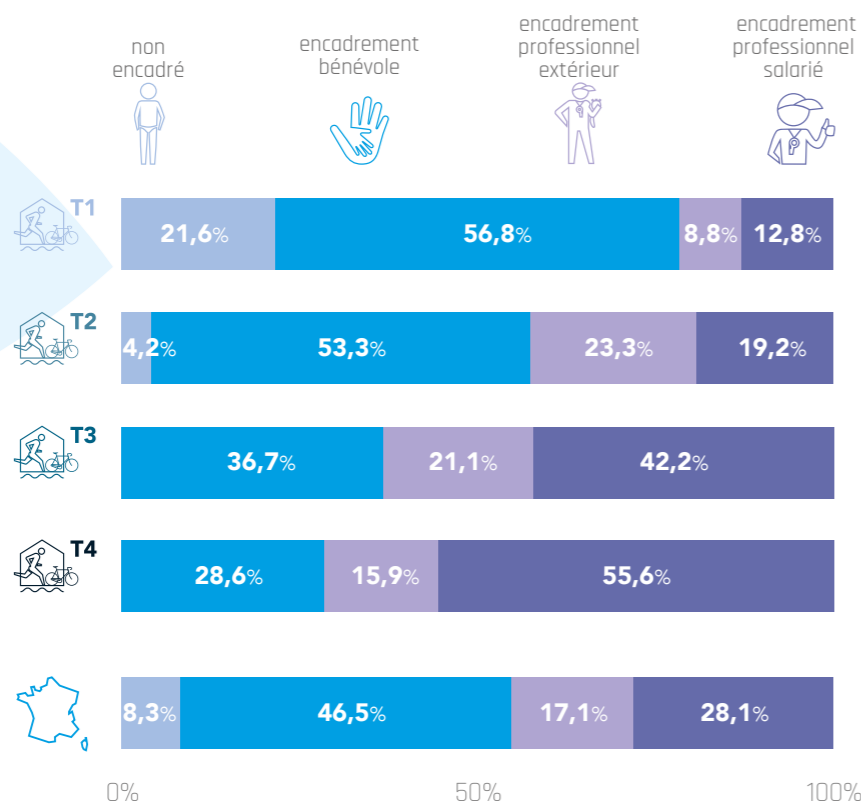
- Club « non encadré » : si le club ne dispose d'aucun éducateur pour encadrer ses activités ;
- Club « encadrement bénévole » : si le club dispose uniquement d'éducateurs bénévoles pour encadrer ses activités ;
- Club « encadrement professionnel extérieur » : si le club dispose d'éducateurs ayant un statut de prestataire ou de mis à disposition mais pas de salarié ;
- Club « encadrement professionnel salarié » : si le club dispose au moins d'un éducateur salarié (directement au sein de l'association ou par l'intermédiaire d'un groupement d'employeurs associatifs) pour encadrer ses activités.

Tous types de clubs confondus, il y a une majorité de clubs « encadrement bénévole » (46,5 %). Cela signifie que leur encadrement est intégralement assuré par des éducateurs bénévoles. La part de clubs « encadrement professionnel salarié » est de 28,1 % ce qui correspond à environ 230 clubs possédant au moins un éducateur salarié (estimation).

Cette répartition est différente entre les types de clubs. Les clubs de types 3 et 4 sont ainsi majoritairement des clubs « encadrement professionnel salarié » (42,2 % et 55,6 %) alors que les clubs de types 1 et 2 sont majoritairement des clubs « encadrement bénévole » (56,8 % et 53,3 %).

12,8 % des clubs de type 1 et 19,2 % des clubs de type 2 sont des clubs « encadrement professionnel salarié ». Certains de ces clubs bénéficient d'un emploi au travers de leur double affiliation F.F.TRI. / F.F. Natation en étant au départ des clubs de natation avec une section triathlon. Cela permet de comprendre comment ces clubs de triathlon avec peu de licenciés, ont réussi à se professionnaliser.

La pratique sportive



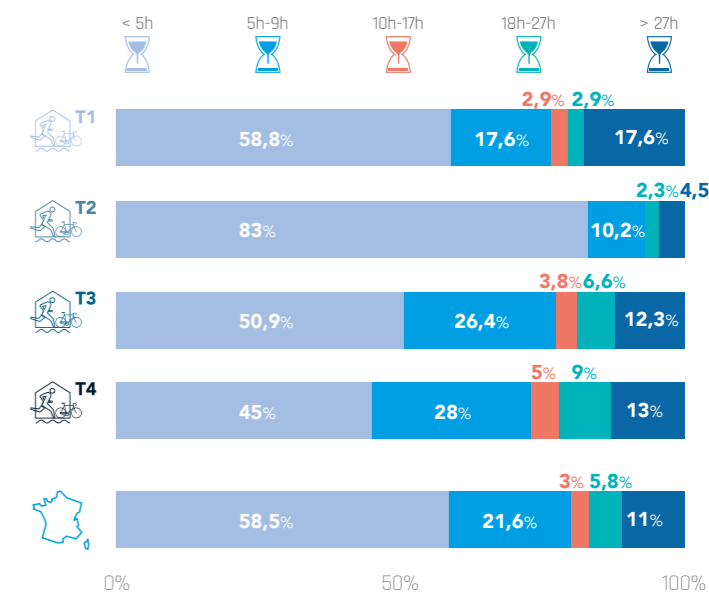
Note de lecture : 28,6 % des clubs de type 4 ont une équipe d'encadrement composée exclusivement de bénévoles alors que 55,6 % des clubs de type 4 ont au moins un éducateur salarié dans leur équipe d'encadrement.

Le temps de travail

Même si l'emploi est particulièrement bien développé dans les clubs pour les éducateurs sportifs, le temps de travail des professionnels reste très majoritairement à temps partiel (moins de 10h par semaine). En moyenne seuls 11,0 % des éducateurs exercent plus de 27 heures par semaine dans les clubs.

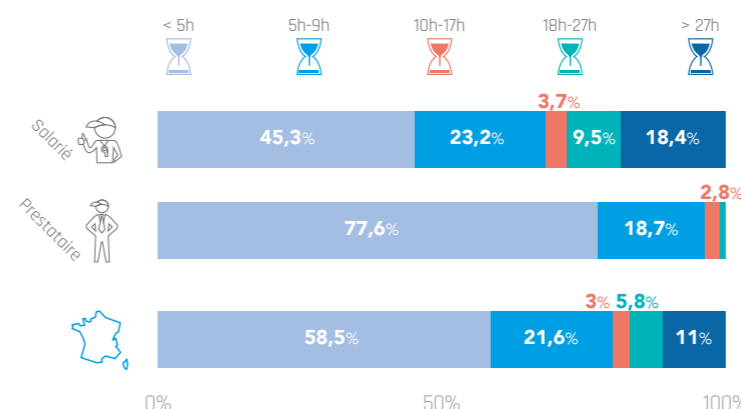
Il y a une différence de temps de travail pour les éducateurs professionnels entre les types de clubs. Les éducateurs de clubs de types 3 et 4 sont moins nombreux à exercer moins de 5 heures par semaine que les éducateurs de clubs de types 1 et 2. Il y a une exception à ce constat pour les clubs de type 1 sur la tranche de temps de travail la plus importante (> 27 heures par semaine). Cette exception peut s'expliquer par le fait que certains clubs de type 1 soient avant tout des clubs affiliés à la FFN avec des professionnels salariés, qui possèdent également une affiliation F.F.TRI.. Cette hypothèse peut s'appliquer à tous les types de clubs mais toutefois elle se produit davantage pour les clubs de triathlon de moins de 31 licenciés (type 1).

Le temps de travail des éducateurs



Note de lecture : 45,0 % des éducateurs professionnels des clubs de type 4 exercent moins de 5 heures par semaine au sein du club alors que seulement 13,0 % des éducateurs professionnels des clubs de type 4 exercent plus de 27 heures par semaine au sein du club.

Répartition du temps de travail des éducateurs salariés et prestataires

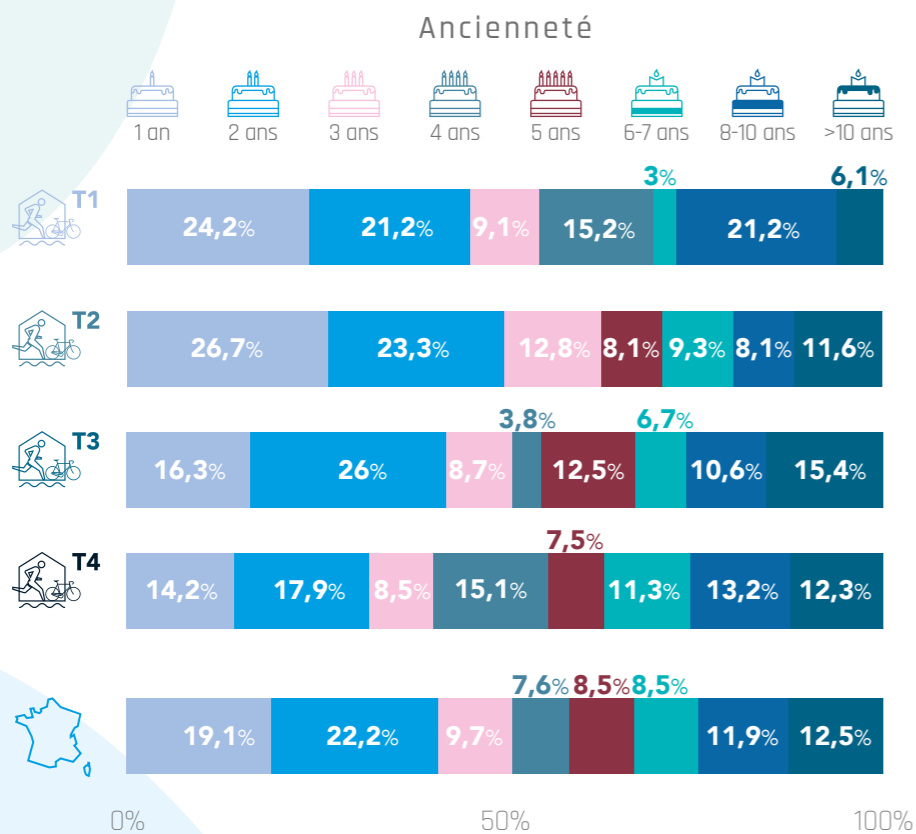


Il y a une différence de temps de travail des éducateurs en fonction de leur statut : les éducateurs « salariés » sont moins nombreux à être à temps partiel que les éducateurs « prestataires ».

Note de lecture : 77,6 % des éducateurs professionnels ayant un statut de « prestataire » exercent moins de 5 heures par semaine au sein du club alors que 45,3 % des éducateurs professionnels ayant un statut de « salarié » exercent moins de 5 heures par semaine au sein du club.

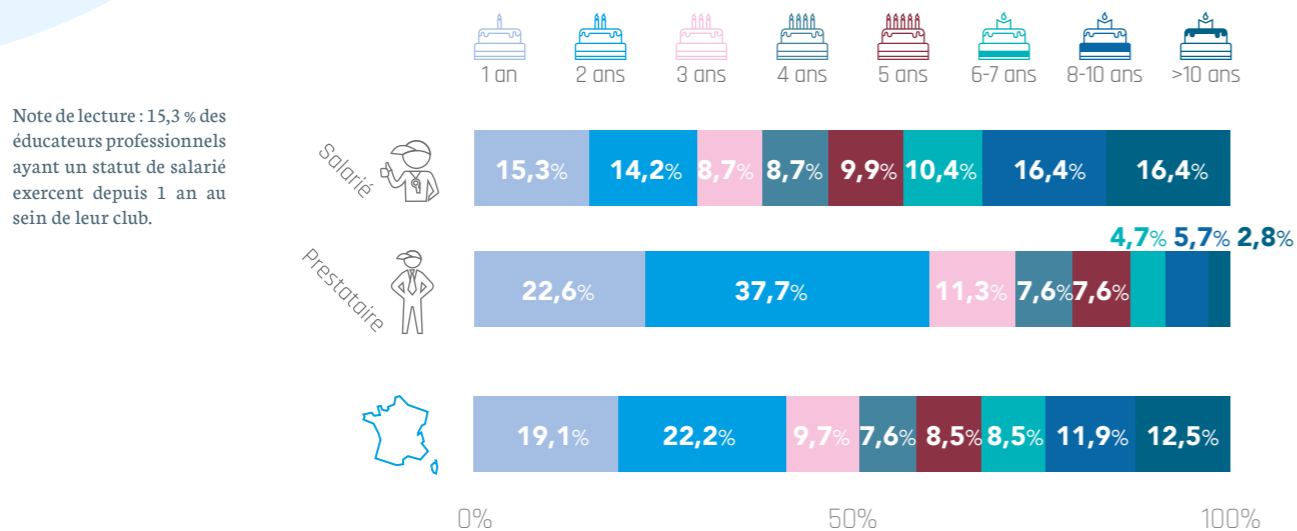
L'ancienneté

Les éducateurs professionnels ont peu d'ancienneté dans les clubs où ils interviennent. Ainsi ils sont un peu de plus de 50 % à exercer depuis moins de 4 ans dans leur club. Ce constat est valable pour tous les types de clubs mais de manière un peu plus nuancée pour les clubs de types 3 et 4.



Note de lecture : 14,2 % des éducateurs professionnels des clubs de type 4 exercent depuis 1 an au sein de leur club.

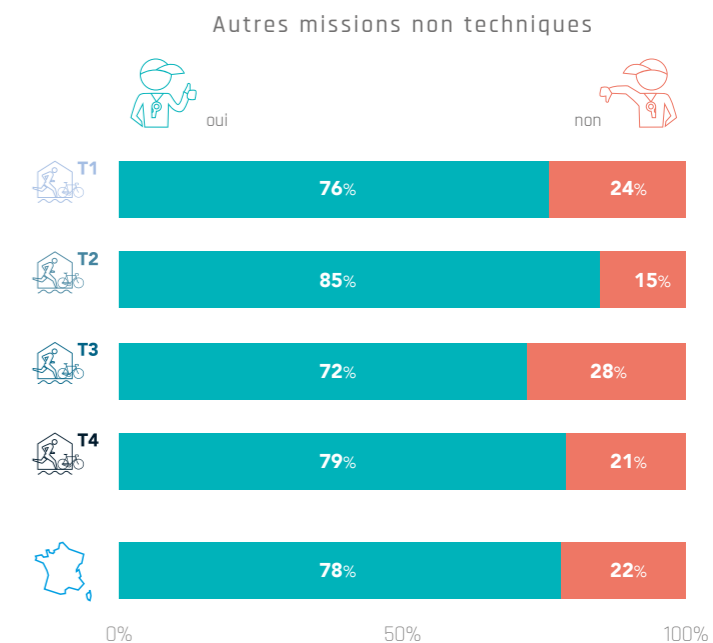
Il y a une différence d'ancienneté des éducateurs de triathlon au sein du club en fonction de leur statut : les éducateurs « salariés » ont davantage d'ancienneté que les éducateurs « prestataires ».



Note de lecture : 15,3% des éducateurs professionnels ayant un statut de salarié exercent depuis 1 an au sein de leur club.

Les autres missions

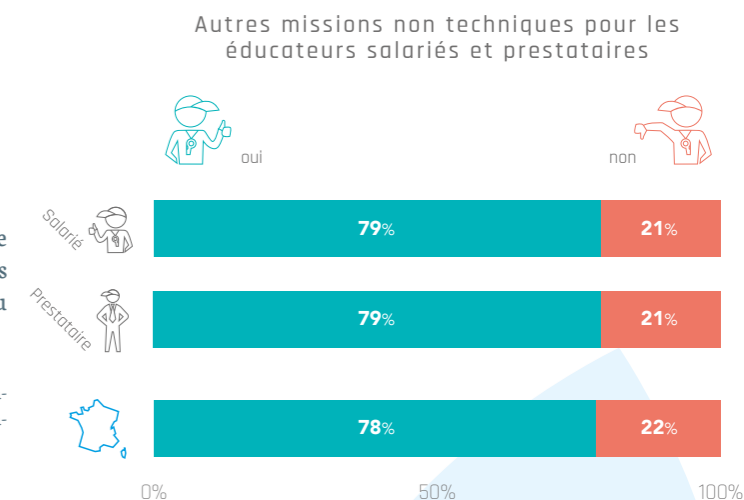
Une très grande majorité d'éducateurs de triathlon professionnels réalisent d'autres missions que celles liées à l'encadrement technique au sein du club. Ce constat est valable dans tous les types de clubs et plus particulièrement dans les clubs de type 2 où 85 % des éducateurs professionnels réalisent d'autres missions au sein du club.



Note de lecture : 76 % des éducateurs professionnels exerçant dans un club de type 1 réalisent d'autres missions que celles liées à l'encadrement technique au sein du club.

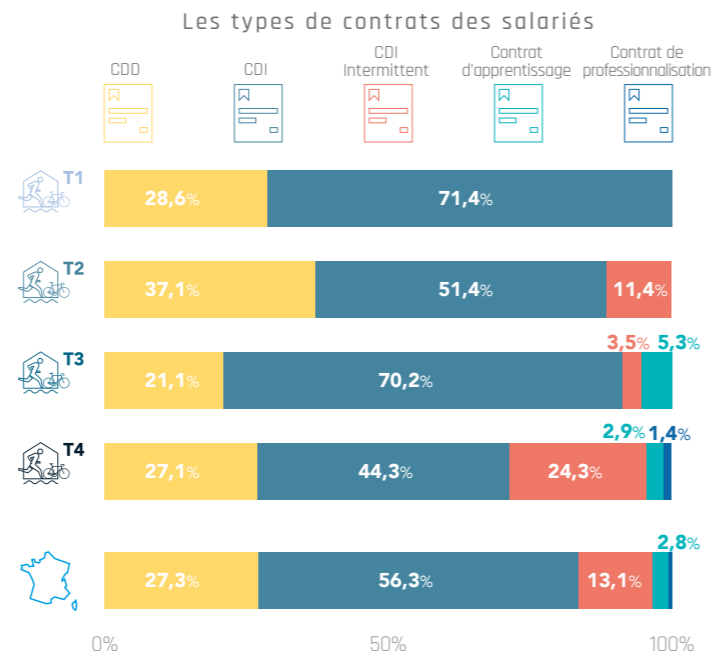
Quel que soit leur statut (salarié vs prestataire), une large majorité des professionnels réalisent d'autres missions que celles liées à l'encadrement technique au sein du club.

Note de lecture : 79 % des éducateurs professionnels ayant un statut de « salarié » réalisent d'autres missions que celles liées à l'encadrement technique au sein du club.



Les types de contrats des salariés

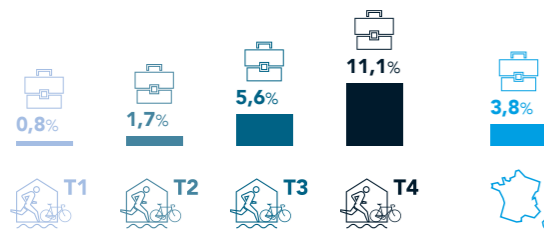
Le CDI est le contrat le plus utilisé pour les salariés. Au total, près de 70 % des éducateurs salariés sont en CDI ou CDI Intermittent (contrat à durée indéterminée intermittent). Les contrats permettant aux salariés de se former (contrat d'apprentissage et de professionnalisation) sont détenus par moins de 5 % des éducateurs. Les clubs de types 3 et 4 sont les seuls à mobiliser ces contrats.



Note de lecture : 27,1 % des éducateurs professionnels salariés dans un club de type 4 ont un CDD.

Les autres emplois

Autres emplois non techniques



Note de lecture : 11,1 % des clubs de type 4 ont recours à des emplois non techniques.

Seulement 3,8 % des clubs déclarent avoir recours à un emploi non technique. Parmi ces clubs, 92 % sont déjà des clubs ayant recours à l'emploi d'éducateurs. Ce sont les clubs de types 3 et 4 qui ont surtout recours à ces emplois. Cela signifie que les clubs qui ont recours à ce type d'emploi non technique le font quasiment systématiquement dans le cadre d'un deuxième emploi.

Synthèse

L'emploi est présent dans tous les types de clubs. Ce n'est donc pas une thématique réservée aux clubs les plus importants même si les clubs de types 3 et 4 ont recours plus régulièrement à l'emploi de leurs éducateurs. Même si ce phénomène se développe, l'emploi reste précaire et instable. Il y a une très grande majorité d'éducateurs à temps partiel. Cette part est plus importante chez les prestataires que les salariés. Il y a aussi un turn-over important qui se traduit par une ancienneté relativement faible : moins de 4 ans d'exercice dans leur

club pour la moitié des professionnels. Cette ancienneté est plus faible également chez les prestataires. Une très grande majorité d'éducateurs réalisent d'autres missions au sein du club ce qui sous-entend qu'ils doivent avoir d'autres compétences que celles liées à l'encadrement technique. Enfin très peu de clubs ont des emplois dédiés à d'autres domaines que l'encadrement des activités. Il y a d'ailleurs des différences importantes entre les types de clubs pour ces emplois.

06

CONCLUSION
ET
PERSPECTIVES



CONCLUSION

Ce diagnostic réalisé auprès de l'ensemble des clubs de triathlon, professionnalisés ou non, devait répondre à plusieurs objectifs :

- réaliser un état des lieux des offres sportives mises en place par les clubs ;
- mieux appréhender, et de manière singulière, l'encadrement des pratiques sportives qu'ils proposent ;
- identifier les caractéristiques des structures professionnalisées ainsi que les freins et les opportunités permettant de développer l'emploi.

De manière plus générale cette étude doit permettre à la Fédération de continuer à accompagner efficacement les clubs dans leur développement et offrir aux licenciés un accueil et une offre sportive de qualité en triathlon. A ce titre, le comité de pilotage se réjouit de la forte mobilisation qu'a suscitée cette enquête avec un taux de participation de plus de 50 %.

L'analyse des résultats nous permet de dresser ici un état des lieux de l'offre sportive et de son encadrement, proposés actuellement dans nos structures. Le développement des clubs au cours de ces 30 années de vie fédérale a permis l'émergence de plusieurs types de structures. En effet, au-delà de l'augmentation importante du nombre de clubs qui a quasiment doublé au cours de ces 20 dernières années, le développement de chacun d'eux s'est fait de manière singulière. Certaines structures ont fait le choix de s'ouvrir au plus grand nombre en accueillant et en proposant une offre de pratique spécifiques aux femmes, aux jeunes mais aussi aux adultes non compétiteurs. D'autres clubs sont restés sur des pratiques traditionnelles : pratique de compétition à destination des hommes. C'est intéressant de constater que ce sont essentiellement ces derniers qui ont le moins de licenciés aujourd'hui. L'offre sportive proposée aux licenciés dans les clubs comprend une palette d'activités diversifiées qui tend

à s'étoffer encore aujourd'hui avec l'émergence de la pratique des raids multisports au sein de la Fédération. Cette diversité d'activités est un réel atout pour le développement de nos clubs. Ils peuvent ainsi se distinguer d'autres disciplines sportives traditionnelles portées sur une seule activité et répondre à une demande contemporaine des pratiquants sportifs. Néanmoins cette diversité peut aussi s'avérer être une difficulté pour les dirigeants de clubs car elle nécessite un encadrement plus important en nombre et plus compétent au niveau technique et pédagogique.

Pour autant les résultats montrent que les clubs sont aujourd'hui encadrés par un nombre d'éducateurs conséquent (1 éducateur pour 12 licenciés en moyenne). Ces derniers sont majoritairement bénévoles (80%) et une très grande majorité d'entre eux est diplômée. Un peu plus de la moitié des éducateurs ont déjà mis un pied dans le cursus de formation fédérale F.F.TRI. (53 %). Il y a par contre une difficulté pour les éducateurs à poursuivre leur formation vers les niveaux de diplômes supérieurs qui se traduit par un taux d'éducateurs diplômés très inférieur à chaque fois : 42,2 % BF5 ; 9,5 % BF4 ; 2,2 % BF3.

En complément des bénévoles, l'encadrement au sein des clubs est également confié par les dirigeants associatifs à des éducateurs professionnels. Quasiment 20% des éducateurs sont rémunérés. Ces emplois sont encore très précaires avec peu de salariés (11 %) et surtout une large majorité de temps partiel (80% exercent moins de 10 heures par semaine). Ce constat illustre les résultats de l'enquête métier indiquant que ces emplois correspondaient essentiellement à des activités secondaires pour les éducateurs qui les occupent.

PERSPECTIVES

Les résultats nous poussent à mettre en place des actions cohérentes tenant compte de ces spécificités. Il faut notamment envisager de proposer un accompagnement et des dispositifs de développement répondant à la singularité et aux particularités de chacun des types de clubs. Pour cela il est indispensable de prendre en compte les caractéristiques démographiques, économiques et sociales des territoires de chaque club dans l'accompagnement qui peut leur être proposé. Ainsi pour répondre à ces objectifs, la Fédération envisage de :

- Faire évoluer l'architecture de l'offre de formation afin de la rendre de nouveau cohérente à ce qu'est le paysage du triathlon d'une part, et adapter son adéquation aux évolutions actuelles du cadre réglementaire des qualifications et des formations professionnelles d'autre part ;
- Renforcer l'accompagnement de la professionnalisation en proposant des formations qualifiantes permettant de répondre aux caractéristiques des emplois actuels ;
- Spécifier les offres de formation des éducateurs en fonction des publics et des pratiques encadrées et les centrer prioritairement sur les domaines techniques de l'encadrement ;
- Proposer de nouvelles formes de formation, notamment à distance, pour lever les freins liés au manque de disponibilité des éducateurs ;
- Etudier de manière plus fine les besoins en encadrement des clubs de types 1 et 2 qui ont de réels potentiels de développement ;
- Accompagner la mise en place de projet sportif pour les clubs qui le souhaitent et ceux récemment créés (moins de 3 ans).

En s'inscrivant dans la continuité des travaux réalisés depuis 4 ans dans le domaine de la professionnalisation des clubs, la conduite de ces nouvelles actions permettra de répondre aux enjeux d'articulation entre besoins des clubs, politique publique sportive en matière de formation et d'emploi et projet fédéral.

Le comité de pilotage de l'étude

GLOSSAIRE

BEES : Brevet d'Etat d'Educateur Sportif
BEESAN : BEES des Activités de la Natation
BEESAPT : BEES des Activités Physiques pour Tous
BF3 : Brevet Fédéral « Entraîneur Triathlon confirmé »
BF4 : Brevet Fédéral « Entraîneur Triathlon »
BF5 : Brevet Fédéral « Initiateur Triathlon »
BNSSA : Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique
BPJEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
BPJEPS AAN : BPJEPS des Activités Aquatiques et de la Natation
BPJEPS APT : BPJEPS des Activités Physiques pour Tous
CDD : Contrat à Durée Déterminée
CDI : Contrat à Durée Indéterminée
CDII : Contrat à Durée Indéterminée Intermittent
DEJEPS : Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
DEUG STAPS : Diplôme d'Etudes Universitaires Générales STAPS
DEUST STAPS : Diplôme d'Etudes Universitaires Scientifiques et Techniques STAPS
EAPS : Educateur des Activités Physiques et Sportives
FFA : Fédération Française d'Athlétisme
FFC : Fédération Française de Cyclisme
FFN : Fédération Française de Natation
F.F.TRI : Fédération Française de Triathlon
FNPSL : Fédération Nationale Profession Sport et Loisirs
GEA : Groupement d'employeurs associatifs
MNS : Maître-Nageur Sauveteur
PPG : Préparation Physique Générale
PRNSN : Pôle Ressources National des Sports de Nature
STAPS : Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives
VTT : Vélo Tout Terrain

ENQUÊTE STRUCTURE MIEUX CONNAÎTRE LES CLUBS DE TRIATHLON

Directeur de la publication

Benjamin Maze, Directeur Technique National de la Fédération Française de Triathlon

Comité de pilotage

Agnès Fanjaud (chargée de mission Développement F.F.TRI.), Daniel Boissière (chargé de mission Formation F.F.TRI.), Alexandre Dodu (DTN Adjoint F.F.TRI.), Laurent Massias (DTN Adjoint F.F.TRI.), Nicolas Billard (CTN F.F.TRI.), Jérémie Garric (CTN F.F.TRI.), Claire Grosseoeuvr (CTN F.F.TRI.), Delphine Laborde (RH F.F.TRI.), Paul Lalire (CTN F.F.TRI.), Sébastien Libicz (CTN F.F.TRI.), Romain Lieux (CTN F.F.TRI.).

Réalisation

Coordination : Paul Lalire et Alexandre Dodu

Préparation du questionnaire sur Sphinx : Marion Laurent, Pôle ressources national sports de nature

Déploiement du questionnaire : Paul Lalire, Julie Serra, Jérémie Garric, les conseillers techniques des ligues régionales de triathlon

Traitement et analyse des données : Paul Lalire

Rédaction : Paul Lalire et Alexandre Dodu

Relecture : Gérard Honnorat

Mise en page : Guillaume & Laurie Communication et Design ®

Remerciements

La Fédération Française de Triathlon remercie tous les clubs qui ont répondu à cette enquête et donnent ainsi à voir, à travers ce document, la diversité de leurs activités qui constitue le paysage du triathlon français.

Crédits photographiques

Tous droits réservés :

- Triathlète Magazine

- Fédération Française de Triathlon

